



**CAF**

Conseil des affaires francophones  
de l'arrondissement de Biel/Bienne

**2021**



# RAPPORT D'ACTIVITÉS GESCHÄFTSBERICHT



Ce rapport d'activités a été adopté par le Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne (CAF) lors de la séance plénière du 23 mai 2022.

## IMPRESSUM

|  |   |
|--|---|
| Publication                              | Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne (CAF)  |
| Rédaction, mise en page et documentation | Stéphanie Bailat et Mélissa Imhof   |
| Exemplaires supplémentaires              | Le rapport d'activités peut être téléchargé sur le site internet du CAF <a href="http://www.caf-bienne.ch">www.caf-bienne.ch</a> ou obtenu sur demande à <a href="mailto:info.caf@be.ch">info.caf@be.ch</a> |
| Renseignements                           | Secrétariat général du CAF<br><a href="mailto:info.caf@be.ch">info.caf@be.ch</a>  |
| Crédits photographiques                  | Nicole Pahud, Parcours culturel 2021 (page couverture)<br>Marcel Liengme (p.11)<br>Conseil municipal de la Ville de Bienne (p.11, p.37)   |
| Copyright                                | Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne – 2022<br>Faubourg du Lac 45<br>Case postale 299<br>2501 Biel/Bienne   |

**Téléchargements sur internet** : Les rapports d'activités du CAF depuis 2006, les règlements du CAF, des statistiques et divers autres documents peuvent être consultés ou téléchargés sur le site internet : [www.caf-bienne.ch](http://www.caf-bienne.ch) (rubriques « bases légales et documents » et « statistiques »). Certains peuvent être commandés auprès du secrétariat général du CAF

# TABLE DES MATIÈRES

|   |           |
|---|-----------|
| <b>AVANT-PROPOS DE LA PRÉSIDENTE</b> .....  | <b>3</b>  |
| <b>VORWORT DER PRÄSIDENTIN</b> .....  | <b>5</b>  |
| <b>1. QUATRE TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2021</b> .....  | <b>7</b>  |
| <b>2. VIER PRÄGENDE MOMENTE DES JAHRES 2021</b> .....   | <b>9</b>  |
| <b>3. ORGANES</b> .....   | <b>11</b> |
| 3.1. MEMBRES.....   | 11        |
| 3.2. STRUCTURE GÉNÉRALE.....  | 12        |
| 3.3. PLÉNUM.....  | 13        |
| 3.4. BUREAU.....  | 13        |
| 3.5. COMMISSION CULTURE.....  | 13        |
| 3.6. COMMISSION FORMATION, SANTÉ-SOCIAL.....  | 13        |
| 3.7. COMMISSION AD HOC.....   | 13        |
| 3.8. DÉLÉGATION BIENNOISE AUX AFFAIRES JURASSIENNES.....  | 13        |
| 3.9. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL.....   | 14        |
| <b>4. LE CAF EN CHIFFRES</b> .....  | <b>14</b> |
| 4.1. SÉANCES DU CAF EN 2021.....  | 14        |
| 4.1.1. SÉANCES DU BUREAU ET DU PLÉNUM.....  | 15        |
| 4.1.2. SÉANCES DES COMMISSIONS.....   | 15        |
| 4.1.3. SÉANCES DE LA DÉLÉGATION BIENNOISE AUX AFFAIRES JURASSIENNES.....  | 16        |
| 4.1.4. SÉANCES DE DÉLÉGATION ET GROUPES DE TRAVAIL.....   | 16        |
| 4.2. REPRÉSENTATIONS.....   | 17        |
| 4.3. SUBVENTIONS.....   | 18        |
| 4.4. PARTICIPATION POLITIQUE.....   | 20        |
| 4.4.1. CONSULTATIONS ET CORAPPORTS.....   | 21        |
| 4.4.2. PROCÉDURES DE NOMINATIONS.....   | 25        |
| 4.5. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET TÂCHES COMMUNALES.....  | 26        |
| <b>5. OBJECTIFS 2021 / ZIELE 2021</b> .....   | <b>27</b> |
| 5.1. EVALUATION DES OBJECTIFS 2021.....   | 27        |
| 5.2. EVALUATION DER ZIELE 2021.....   | 32        |
| <b>6. AFFAIRES DU BUREAU ET DU PLÉNUM</b> .....   | <b>37</b> |
| 6.1. ELECTION COMPLÉMENTAIRE AU CAF.....  | 37        |
| 6.2. PREFECTURE DE BIENNE.....  | 37        |
| 6.3. ORGANISATION DU CONSEIL EN PÉRIODE DE PANDÉMIE.....  | 37        |
| 6.4. RESPECT DU BILINGUISME PAR MIGROS AARE.....  | 37        |
| 6.5. VISIBILITÉ ET MEILLEURE CONNAISSANCE DU CAF.....   | 37        |
| 6.6. SOUTIEN AUX MÉDIAS LOCAUX.....   | 37        |
| 6.7. LOI FÉDÉRALE SUR LES LANGUES.....  | 38        |
| <b>7. AFFAIRES DES COMMISSIONS</b> .....  | <b>39</b> |
| 7.1. COMMISSION FORMATION, SANTÉ-SOCIALE.....   | 39        |
| 7.1.1. OFFICE DES MINEURS ET LOI SUR LES PRESTATIONS PARTICULIÈRES<br>D'ENCOURAGEMENT ET DE PROTECTION DES ENFANTS ET ADOLESCENT·E·S ET FIN<br>DU PROJET REVOS..... | 39        |
| 7.1.2. PROJET « ECOLES PROFESSIONNELLES 2020 ».....   | 39        |
| 7.1.3. RENCONTRE ANNUELLE AVEC MME LA CONSEILLÈRE D'ETAT CHRISTINE HÄSLER.....  | 39        |
| 7.1.4. BILINGUISME AU NIVEAU DE LA FORMATION TERTIAIRE.....   | 40        |
| 7.1.5. ASSOCIATION FAÏTIÈRE KIBESUISSE – GROUPE DE TRAVAIL FORMATION CONTINUE<br>DES ASE.....   | 40        |
| 7.2. COMMISSION CULTURE.....  | 41        |

|            |   |           |
|------------|---|-----------|
| 7.2.1.     | RENCONTRE ANNUELLE AVEC MME LA CONSEILLÈRE D'ETAT CHRISTINE HÄSLER  | 41        |
| 7.2.2.     | MESURES MISES EN ŒUVRE PAR LE CANTON POUR SOUTENIR LES MILIEUX<br>CULTURELS EN LIEN AVEC LA PANDÉMIE DU CORONAVIRUS | 41        |
| 7.2.3.     | BERNER DESIGN STIFTUNG  | 41        |
| 7.2.4.     | PRIX DU BILINGUISME CANTONAL  | 41        |
| 7.2.5.     | CRITÈRES EN ESPACE BILINGUE ET RÔLE DE LA DÉLÉGUÉE OU DU DÉLÉGUÉ AUX<br>AFFAIRES FRANCOPHONES ET BILINGUES          | 42        |
| 7.2.6.     | SOUTIEN AUX INSTITUTIONS  | 42        |
| 7.3.       | COMMISSION AD HOC   | 42        |
| <b>8.</b>  | <b>AFFAIRES DE LA DÉLÉGATION BIENNOISE AUX AFFAIRES JURASSIENNES</b>  | <b>43</b> |
| 8.1.       | PROJET « AVENIR BERNE ROMANDE »   | 43        |
| 8.2.       | SYSTÈME DES SIÈGES GARANTIS   | 43        |
| <b>9.</b>  | <b>COMMUNICATION</b>  | <b>43</b> |
| 9.1.       | MÉDIAS  | 43        |
| 9.2.       | INFORMATIQUE, INTERNET/EXTRANET   | 44        |
| <b>10.</b> | <b>COLLABORATION AVEC LE CONSEIL DU JURA BERNOIS</b>  | <b>44</b> |
| <b>11.</b> | <b>COLLABORATION AVEC D'AUTRES PARTENAIRES</b>  | <b>44</b> |
| 11.1.      | FORUM DU BILINGUISME  | 44        |
| 11.2.      | CONSEIL-EXÉCUTIF ET DAJ   | 45        |
| 11.3.      | DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DE LA CULTURE, OFFICE DE LA CULTURE<br>ET COFRA                              | 45        |
| 11.4.      | VILLE DE BIENNE   | 45        |
| 11.5.      | COMMUNE MUNICIPALE D'EVILARD  | 46        |
| 11.6.      | PRÉFECTURE DE BIEL/ BIENNE  | 46        |
| 11.7.      | DÉPUTATION FRANCOPHONE ET GRAND CONSEIL   | 46        |
| 11.8.      | AUTRES PARTENAIRES  | 46        |
| <b>12.</b> | <b>ABRÉVIATIONS</b>   | <b>47</b> |

# AVANT-PROPOS DE LA PRÉSIDENTE



L'année 2021 a été marquée par un jubilé qui n'a pas passé inaperçu : les 50 ans du droit de vote des femmes. En effet, le 7 février 1971, les hommes accordaient – enfin ! – le droit de vote et d'éligibilité aux femmes au niveau fédéral. Le 12 décembre 1971, l'électorat masculin du canton de Berne, cette fois-ci, se prononçait de la même manière au niveau cantonal, ceci avec beaucoup de retard sur les autres pays européens. Il en a fallu des scrutins (le premier en 1959 !), de la persévérance et des manifestations pour arriver à la conquête de ce droit. Quelle lenteur « d'escargot » ! C'est ainsi qu'en 1971, onze femmes sont enfin parvenues à occuper un siège au Conseil national et ce n'est qu'en 1974 que dix femmes sont élues pour la première fois en tant que députées siégeant au Grand Conseil bernois. S'en suivit, une première présidente du Conseil national en 1977, et une autre du Conseil des Etats en 1992.

Parallèlement, des femmes se sont battues depuis le 19<sup>ème</sup> siècle pour faire des études et avoir le droit d'exercer bon nombre de métiers. Que de chemin parcouru pour poser ces jalons en vue de l'obtention de l'égalité entre femmes et hommes ; que de pionnières, d'opiniâtreté et d'engagement pour conquérir ces droits. Symboliquement, la date d'obtention du droit de vote cantonal a été inscrite sur les escaliers de l'Hôtel du Gouvernement de Berne pour rendre visible le long chemin parcouru.

Quel rapport avec le Conseil des affaires francophones (CAF) ? Je tirerais quelques parallèles:

- Premièrement, la **lenteur « d'escargot »** à laquelle notre institution cantonale a dû faire face pour voir le jour. Les membres entrés au CAF dès sa création s'en souviennent, fin 2000, les Conseils municipaux de Bienne et d'Evilard ont mis sur pied une **organisation de projet** visant à démontrer comment le statut du bilinguisme de (l'ancien) district de Bienne pouvait être sauvegardé, renforcé et développé. Cette impulsion donnait suite à un projet de rapport sur l'autonomisation progressive du Jura bernois mis en consultation par l'ancien Conseil régional. Il apparaissait « urgent »(!) de créer un organe en parallèle à la naissance d'un nouvel organe institutionnel dans le Jura bernois. De longs travaux ainsi que de nombreuses négociations politiques ont ainsi été menés jusqu'à l'élaboration de la loi sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne (LStP, RSB 102.1) et l'avènement du CAF en 2006. Je profite de l'occasion pour remercier toutes les personnes passionnées et surtout visionnaires – principalement M. le Prof. Gilles Petitpierre qui a présidé l'organisation du projet – qui ont œuvré à poser les jalons de notre institution.
- Pour la conquête du droit de vote et d'éligibilité, les femmes ont dû se soumettre au **vote des hommes** (d'où le retard souvent cité de la Suisse sur d'autres pays). Elles ont ainsi dû affronter la mentalité et les principes de l'époque qui s'opposaient à toute émancipation de la femme en général et qui n'étaient pas prêts pour cette évolution. Du côté du CAF, il est également essentiel, pour défendre les intérêts de la minorité francophone et voir se réaliser nos demandes, pourtant légitimes, d'obtenir l'**adhésion** d'une partie au moins **des Suisses-alsaciens**. Seules une bonne compréhension de nos revendications et donc l'acceptation de celles-ci par les citoyennes et citoyens de la langue partenaire permettent à nos dossiers de remporter le succès escompté.
- Les femmes ne revendiquent qu'une égalité de droit, **pas de privilèges supplémentaires**. Elles représentent la moitié de la population ; les droits réclamés sont donc en principe légitimes aux yeux de la mentalité actuelle. Les francophones restent minoritaires dans l'arrondissement administratif de Biel/Bienne (de 4 – 43% selon les communes). Ils ne revendiquent pas non plus de privilèges, simplement une égalité des chances, un soutien au maintien de cette minorité, afin qu'un véritable mélange des deux cultures et langues perdure dans notre région.

- Comme pour les droits des femmes, **tous les objectifs** visés par le CAF ne sont de loin **pas encore atteints**. Il reste des inégalités entre les alémaniques et les francophones : notamment sous-représentation de médecins spécialistes, manque de prise en compte du français et du bilinguisme dans les offres d'emploi et l'engagement du personnel administratif cantonal, inégalité des chances sur le marché du travail (en raison des exigences divergentes de la maîtrise des deux langues), places d'apprentissage en français insuffisantes, etc. N'oublions cependant pas que cette année encore, un bon nombre d'objectifs ont été pleinement ou partiellement atteints (voir pp. 27-30 du rapport).
- Rien ne sert à mon avis de pratiquer un féminisme agressif et « guerrier » qui dresse les femmes contre les hommes. L'évolution – même lente – de la conscience collective concernant le rôle de chacune et chacun dans la société, la politique, le couple et la famille permettra d'arriver peu à peu au changement d'état d'esprit nécessaire et ce, que ce soit pour l'égalité entre hommes et femmes ou le vivre ensemble de deux cultures parfois très différentes. J'ai toujours été partisane d'une politique des petits pas et de consensus pour amener la majorité alémanique à réaliser que la présence d'une culture francophone forte au sein du canton représente **un enrichissement** et non une charge. Les arguments démocratiques ne manquent pas pour faire bouger les choses. Il faut insister, dialoguer et convaincre.

Pour ce qui est des droits des femmes, obtenus au moyen de très longues luttes, il ne faut pas oublier que **rien de ce qui a été accompli ne peut être considéré comme acquis**. La jeune génération qui a la chance de pouvoir profiter de cette légitimité démocratique, doit continuer à s'y intéresser, s'y investir en étant active en politique et/ou dans la vie professionnelle. Il en est de même pour le CAF, institution totalement innovatrice et inédite s'il en est : Les droits obtenus pour les francophones par un combat de longue haleine et qui s'appuient sur des résultats concrets (légitimés par la LStP) ne doivent pas être considérés comme acquis. Ils sont sans cesse « re- rediscutés », pour non seulement être maintenus bien vivants, mais aussi développés avec acharnement. Les francophones de notre région doivent être visibles, leur voix garantie et les compétences et activités du CAF doivent se faire encore davantage connaître dans tout l'arrondissement. Ainsi, de grandes avancées pourront être réalisées, afin que la minorité culturelle et linguistique de notre région soit d'autant plus prise en considération et ce, dans tous les domaines de prédilection du CAF.

Le CAF est actuellement solide et a su, depuis ses débuts, s'associer à de nombreux partenaires acquis à sa cause. Son existence est ancrée dans la réalité du bilinguisme de notre canton. De nouveaux défis pourraient être empoignés ; soyons optimistes, voire visionnaires: J'imaginerais bien par exemple, des travaux quant à l'égalité des exigences pour les deux groupes linguistiques dans les recherches d'emplois, des enseignements dans l'autre langue officielle dès la 1<sup>ère</sup> année. Les idées et combats ne manquent pas !  
Longue et belle vie au CAF !



Pierrette BERGER-HISCHI

# VORWORT DER PRÄSIDENTIN



Das Jahr 2021 war von einem Jubiläum geprägt, das nicht unbemerkt geblieben ist: 50 Jahre Frauenstimm- und -wahlrecht. Am 7. Februar 1971 gewährten die Männer den Frauen – endlich! – das aktive und passive Stimm- und Wahlrecht auf Bundesebene. Am 12. Dezember 1971 stimmten die männlichen Stimmberechtigten des Kantons Bern mit grosser Verspätung im Vergleich zu anderen europäischen Ländern auf kantonaler Ebene in gleicher Weise ab. Es hat viele Abstimmungen (die erste 1959!), Ausdauer und Demonstrationen gebraucht, um dieses Recht zu erringen. Was für ein «Schneckentempo»! 1971 gelang es schliesslich elf Frauen, in den Nationalrat gewählt zu werden. Und erst 1974 wurden zehn Frauen zum ersten Mal in den Grosse Rat des Kantons Bern gewählt. Es folgten 1977 die erste Präsidentin des Nationalrats und 1992 die erste Präsidentin des Ständerats.

Seit dem 19. Jahrhundert kämpften Frauen dafür, studieren zu können und einen Beruf ausüben zu dürfen. Ein langer Weg, um diese Meilensteine hin zur Gleichberechtigung von Frauen und Männern zu erreichen! Wie viele Pionierinnen, Hartnäckigkeit und Engagement waren nötig, um diese Rechte zu erobern! Im Berner Rathaus wurde das Einführungsdatum des kantonalen Frauenstimmrechts in der Treppe verewigt, die in die Wandelhalle führt. Der Schriftzug in der Treppe weist darauf hin, dass der Weg zum Frauenstimmrecht lang und beschwerlich war.

Doch was hat das mit dem Rat für französischsprachige Angelegenheiten (RFB) zu tun? Ich sehe einige Parallelen:

- Erstens, das **«Schneckentempo»**, mit der unsere kantonale Institution das Licht der Welt erblicken musste. Mitglieder, die dem RFB seit seiner Gründung angehören, werden sich erinnern: Ende 2000 gründeten die Gemeinderäte von Biel und Evilard eine **Projektorganisation**, die aufzeigen sollte, wie der Status der Zweisprachigkeit im (ehemaligen) Amtsbezirk Biel erhalten, gestärkt und weiterentwickelt werden kann. Dieser Impuls ging auf einen Berichtsentwurf über die schrittweise Autonomisierung des Berner Juras zurück, der vom damaligen Regionalrat in die Vernehmlassung geschickt worden war. Es erschien «dringend»(!), parallel zur Entstehung eines neuen institutionellen Organs im Berner Jura auch für Welschbiel ein entsprechendes Organ zu schaffen. Es folgten langwierige Arbeiten und zahlreiche politische Verhandlungen, bis das Gesetz über das Sonderstatut des Berner Juras und über die französischsprachige Minderheit des zweisprachigen Amtsbezirks Biel (SStG, BSG 102.1) ausgearbeitet und der RFB 2006 ins Leben gerufen wurde. Bei dieser Gelegenheit möchte ich all den leidenschaftlichen und visionären Personen – allen voran dem Leiter der Projektorganisation, Prof. Gilles Petitpierre – danken, dass sie sich dafür eingesetzt haben, die Weichen für unsere Institution zu stellen.
- Für die Eroberung des aktiven und passiven Wahlrechts mussten sich die Frauen dem **Männerverdikt** unterwerfen (daher der oft zitierte Rückstand der Schweiz gegenüber anderen Ländern). So mussten sie sich mit der Mentalität und den Prinzipien der damaligen Zeit auseinandersetzen, die sich ganz allgemein gegen jegliche Emanzipation der Frauen richteten und die für diese Entwicklung noch nicht bereit waren. Auch seitens des RFB ist es für die Verteidigung der Interessen der französischsprachigen Minderheit und die Umsetzung unserer legitimen Forderungen von entscheidender Bedeutung, dass zumindest ein Teil der **Deutschschweizerinnen und Deutschschweizer** mitmacht. Nur wenn unsere Forderungen von den Bürgerinnen und Bürgern der Partnersprache verstanden und akzeptiert werden, können unsere Dossiers den gewünschten Erfolg haben.
- Die Frauen fordern nur gleiche Rechte, **keine zusätzlichen Privilegien**. Sie machen die Hälfte der Bevölkerung aus, und die geforderten Rechte sind daher aus Sicht der heutigen Mentalität im Prinzip legitim. Die Französischsprachigen bleiben im Verwaltungskreis Biel/Bienne in der Minderheit (je nach Gemeinde zwischen 4 und 43 %). Sie fordern ebenfalls keine Privilegien, sondern lediglich Chancengleichheit und Unterstützung für den Erhalt dieser Minderheit, damit eine echte Mischung der beiden Kulturen und Sprachen in unserer Region bestehen bleibt.



- Wie bei den Frauenrechten sind auch die vom RFB angestrebten Ziele **bei weitem noch nicht erreicht**. Es bestehen weiterhin Ungleichheiten zwischen Deutsch- und Französischsprachigen: insbesondere Untervertretung bei den Fachärztinnen und Fachärzten, mangelnde Berücksichtigung der französischen Sprache und der Zweisprachigkeit bei Stellenausschreibungen und Anstellungen des kantonalen Verwaltungspersonals, ungleiche Chancen auf dem Arbeitsmarkt (aufgrund der unterschiedlichen Anforderungen an die Beherrschung der beiden Sprachen), ungenügend Lehrstellen für Französischsprachige usw. Wir dürfen jedoch nicht vergessen, dass auch in diesem Jahr eine ganze Reihe von Zielen vollständig oder teilweise erreicht wurden (s. S. 27-30 des Berichts).
- Meiner Meinung nach ist es nicht sinnvoll, einen aggressiven und «kriegerischen» Feminismus zu betreiben, der die Frauen gegen die Männer aufbringt. Die – wenn auch langsame – Entwicklung des kollektiven Bewusstseins über die Rolle jeder und jedes Einzelnen in der Gesellschaft, der Politik, der Partnerschaft und der Familie wird nach und nach zur notwendigen Veränderung der Denkweise führen, sei es in Bezug auf die Gleichberechtigung von Mann und Frau oder das Zusammenleben von zwei manchmal sehr unterschiedlichen Kulturen. Ich habe mich immer für eine Politik der kleinen Schritte und des Konsenses eingesetzt, um die deutschsprachige Mehrheit zur Einsicht zu bringen, dass die Präsenz einer starken französischsprachigen Kultur im Kanton eine **Bereicherung** und keine Belastung darstellt. Es fehlt nicht an demokratischen Argumenten, um die Dinge in Bewegung zu bringen. Man muss beharrlich sein, das Gespräch suchen und überzeugen.

Was die Frauenrechte betrifft, die durch sehr lange Kämpfe erreicht wurden, darf man nicht vergessen, dass **nichts, was erreicht wurde, als selbstverständlich angesehen werden kann**. Die junge Generation, die das Glück hat, von dieser demokratischen Legitimität profitieren zu können, muss sich weiterhin dafür interessieren und sich dafür einsetzen, indem sie in der Politik und/oder im Berufsleben aktiv ist. Dasselbe gilt für den RFB, der eine völlig innovative und neuartige Institution ist: Die Rechte, die für die Französischsprachigen durch einen langwierigen Kampf erreicht wurden und die sich auf konkrete Ergebnisse stützen (legitimiert durch das SStG), dürfen nicht als selbstverständlich angesehen werden. Sie werden immer wieder neu ausgehandelt, um nicht nur am Leben erhalten, sondern auch hartnäckig weiterentwickelt zu werden. Die Französischsprachigen in unserer Region müssen sichtbar sein, ihre Stimme muss garantiert werden, und die Kompetenzen und Aktivitäten des RFB müssen im gesamten Verwaltungskreis noch besser bekannt werden. Auf diese Weise können grosse Fortschritte erzielt werden, damit die kulturelle und sprachliche Minderheit in unserer Region in allen Bereichen, in denen der RFB tätig ist, stärker berücksichtigt wird.

Der RFB ist derzeit solide und hat es seit seinen Anfängen verstanden, sich mit zahlreichen Partnern zusammenzuschliessen, die sich für seine Sache einsetzen. Seine Existenz ist in der gelebten Zweisprachigkeit unseres Kantons verankert. Neue Herausforderungen könnten angepackt werden. Seien wir optimistisch, ja sogar visionär: Ich könnte mir zum Beispiel gut vorstellen, dass bei der Stellensuche die Anforderungen für beide Sprachgruppen gleich hoch sind, dass ab dem ersten Schuljahr Unterricht in der anderen Amtssprache erteilt wird. An Ideen und Kämpfen mangelt es nicht! Lang lebe der RFB!



Pierrette BERGER-HISCHI

# 1. QUATRE TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2021

## PRESTATIONS DE PROTECTION ET DE SOUTIEN AUX ENFANTS ET AUX JEUNES

1

Le CAF s'est engagé depuis 2014, au côté du Conseil du Jura bernois (CJB), de la Plateforme des institutions du Jura bernois et de Bienne (PIEA) ainsi que des institutions locales, afin d'obtenir la création de 6 places d'accueil d'urgence et d'observation pour les jeunes francophones en difficultés. Faisant suite à des rapports rédigés par deux offices cantonaux mettant en évidence d'importants besoins en matière de mesures de placement et de protection des enfants et des jeunes francophones, le CAF a participé à la mise en place d'un groupe de coordination cantonal en 2019. Les travaux de ce groupe ont contribué à l'ouverture de 6 places d'accueil d'urgence et d'observation au Centre éducatif et pédagogique de Courtelary (CEPC) le 1<sup>er</sup> juin 2021. Parallèlement, de nouvelles prestations ont également vu le jour – places d'accueil d'urgence et d'observation à Bienne ou nouvelle structure d'accueil pour les jeunes présentant de multiples difficultés dans le Jura bernois. Le CAF a poursuivi son engagement en suivant la mise en place de la nouvelle législation en matière de prestations de soutien et de protection de l'enfance et de l'adolescence. Il a également nommé, en collaboration avec le CJB et la PIEA, deux représentantes et représentants francophones au sein d'un Comité cantonal de planification. Ce Comité est mis en place par le canton de Berne afin de conseiller les offices cantonaux et la conseillère d'Etat en matière de planification des prestations.

## AFFAIRES FÉDÉRALES TOUCHANT LA REGION BIENNOISE

Le CAF a répondu à deux consultations fédérales durant l'année 2021. D'une part, il a apporté son soutien au canton de Berne afin que la Confédération ne se désengage pas de ses responsabilités (financières, mais aussi de pilotage) envers l'Ecole cantonale de langue française. D'autre part, il a réagi au projet de révision partielle de la loi fédérale sur la radio et la télévision. Cette dernière consultation comprenait une redéfinition des zones de desserte pour les radios et les télévisions. Les deux variantes envisagées par l'Office fédérale de la communication (OFCOM) pour la région biennoise avaient d'importantes répercussions sur le paysage médiatique – soit en désolidarisant Bienne de la partie francophone du canton, soit en désolidarisant le Jura bernois de tout l'Arc jurassien. Le CAF a pris langue avec les groupes médiatiques locaux afin d'analyser une troisième variante. Après s'être coordonné avec ses partenaires, notamment la Ville de Bienne et le CJB, le CAF a décidé d'apporter son soutien à la variante développée par les acteurs locaux et a transmis cette position à la Confédération.

2

## SIEGES GARANTIS À LA POPULATION FRANCOPHONE

Suite notamment à la prise de position du CAF concernant une modification de l'ordonnance cantonale sur les droits politiques (ODP), la Chancellerie d'Etat du canton de Berne a décidé de mandater l'ancien conseiller d'Etat M. Bernhard Pulver afin d'analyser plus en détail le système des sièges garantis à la population francophone au Grand Conseil. Dans le cadre de ce mandat, le CAF, par le biais de la Délégation biennoise aux affaires jurassiennes (DBAJ), a rencontré M. Bernhard Pulver et a discuté de différents scénarii envisageables concernant ce système des sièges garantis ainsi que de la définition et de la répartition des francophones par rapport au reste de la population résidant dans le Cercle électoral de Bienne et du Seeland. Les travaux doivent se poursuivre durant l'année 2022.

3

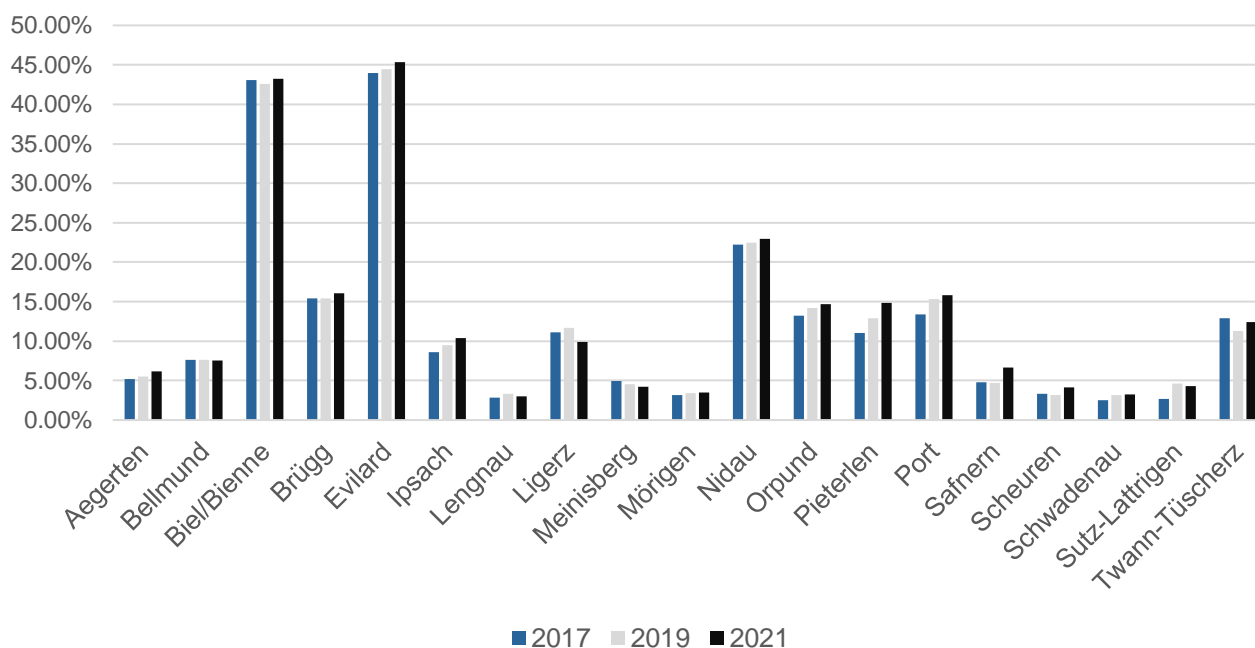
# RENFORCEMENT DES LIENS AVEC LES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT DE BIEL/BIENNE

Dès septembre 2020 et jusqu'à juin 2021, le CAF a mis en place une commission non permanente afin d'élaborer une stratégie visant à renforcer les liens avec les 17 communes germanophones de l'arrondissement administratif de Biel/Bienne et à préparer les élections 2022 du CAF (cf. rapport d'activités 2020). Après avoir soumis au Plénum du CAF ladite stratégie, les membres de cette commission se sont attelés, suite à l'extension de leurs mandats jusqu'à la fin du mois de mai 2022, à prendre contact avec les autorités des 17 communes germanophones. Les objectifs de ces échanges étaient de mieux comprendre le vécu de ces communes face à leur population francophone et d'analyser s'il existe des besoins spécifiques à prendre en compte dans le traitement des affaires régionales et cantonales. Les travaux vont se poursuivre durant l'année 2022.

La présidente du CAF, le président de la Commission ad hoc ainsi que la secrétaire générale du CAF ont pris part à la Conférence des maires de l'arrondissement de Biel/Bienne le 25 novembre 2021 afin de présenter plus en détail les modalités des élections 2022 du CAF et de renforcer encore les liens avec les autorités communales de la région. Parallèlement à ces démarches, chaque commune a été invitée à fournir les données relatives aux résidentes et résidents souhaitant une relation en français avec l'administration cantonale bernoise. Grâce à la collaboration avec ces communes, le CAF a la possibilité de suivre plus précisément l'évolution de la population francophone dans l'arrondissement de Biel/Bienne (cf. tableau 1).

**Tableau 1**

*Pourcentage de la population annonçant comme langue de correspondance le français dans le registre des habitants par rapport à l'ensemble de la population résidant dans chacune des communes (N<sub>tot</sub>=30'899).*



## 2. VIER PRÄGENDE MOMENTE DES JAHRES 2021

### SCHUTZ- UND UNTERSTÜTZUNGSLEISTUNGEN FÜR KINDER UND JUGENDLICHE

1

Der RFB hat sich seit 2014 an der Seite des Bernjurassischen Rats (BJR), der «Plateforme des institutions du Jura bernois et de Bienne» (PIEA) sowie der Institutionen vor Ort für die Schaffung von 6 Notfall- und Beobachtungsplätzen für französischsprachige Jugendliche in Schwierigkeiten eingesetzt. Im Anschluss an die von zwei kantonalen Ämtern verfassten Berichte, die einen erheblichen Bedarf an Platzierungs- und Schutzmassnahmen für französischsprachige Kinder und Jugendliche aufzeigten, beteiligte sich der RFB 2019 an der Einsetzung einer kantonalen Koordinationsgruppe. Die Arbeiten dieser Gruppe trugen dazu bei, dass am «Centre éducatif et pédagogique de Courtelary» (CEPC) per 1. Juni 2021 sechs Notfall- und Beobachtungsplätze eingerichtet werden konnten. Gleichzeitig wurden auch neue Angebote geschaffen – Notfall- und Beobachtungsplätze in Biel oder eine neue Betreuungsstruktur für Jugendliche mit multiplen Schwierigkeiten im Berner Jura. Der RFB setzte sein Engagement fort, indem er die Umsetzung der neuen Gesetzgebung im Bereich der Leistungen zur Unterstützung und zum Schutz von Kindern und Jugendlichen verfolgte. Zudem ernannte er in Zusammenarbeit mit dem BJR und der PIEA zwei französischsprachige Vertreterinnen und Vertreter in einem kantonalen Planungsausschuss. Dieser Ausschuss wird vom Kanton Bern eingesetzt, um die kantonalen Ämter und die Regierungsrätin in Fragen der Leistungsplanung zu beraten.

### EIDGENÖSSISCHE ANGELEGENHEITEN, DIE DIE REGION BIEL BETREFFEN

Der RFB hat im Jahr 2021 auf zwei eidgenössische Vernehmlassungen geantwortet. Zum einen unterstützte er den Kanton Bern, damit sich der Bund nicht aus seiner (Finanz-, aber auch Steuerungs-) Verantwortung für die kantonale französischsprachige Schule in Bern zurückzieht. Andererseits reagierte er auf die geplante Teilrevision des Bundesgesetzes über Radio und Fernsehen. Diese letzte Vernehmlassung beinhaltete eine Neudefinition der Versorgungsgebiete für Radio- und Fernsehsender. Die beiden Varianten, die das Bundesamt für Kommunikation (BAKOM) für die Region Biel ins Auge fasste, hatten erhebliche Auswirkungen auf die Medienlandschaft – entweder würde Biel vom französischsprachigen Kantonsteil oder der Berner Jura vom gesamten Jurabogen abgekoppelt werden. Der RFB nahm mit den lokalen Mediengruppen Kontakt auf, um eine dritte Variante zu analysieren. Nach Abstimmung mit seinen Partnern, insbesondere der Stadt Biel und dem BJR, beschloss der RFB, die von den lokalen Akteuren entwickelte Variante zu unterstützen, und leitete diese Position an den Bund weiter.

2

### GARANTIESITZE FÜR DIE FRANZÖSISCHSPRACHIGE BEVÖLKERUNG

Insbesondere aufgrund der Stellungnahme des RFB zu einer Änderung der kantonalen Verordnung über die politischen Rechte (VPR) beschloss die Staatskanzlei des Kantons Bern, den ehemaligen Regierungsrat Bernhard Pulver mit einer detaillierteren Analyse des Systems der garantierten Sitze zu beauftragen. Im Rahmen dieses Mandats traf sich der RFB über die Bieler Juradelegation (DBAJ) mit Bernhard Pulver und diskutierte verschiedene Szenarien für das System der garantierten Sitze sowie die Definition und Verteilung der Französischsprachigen im Verhältnis zur übrigen Bevölkerung des Wahlkreises Biel-Seeland. Die Arbeiten sollen 2022 fortgesetzt werden.

3

# STÄRKUNG DER BEZIEHUNGEN ZU DEN GEMEINDEN DES VERWALTUNGSKREISES BIEL/BIENNE

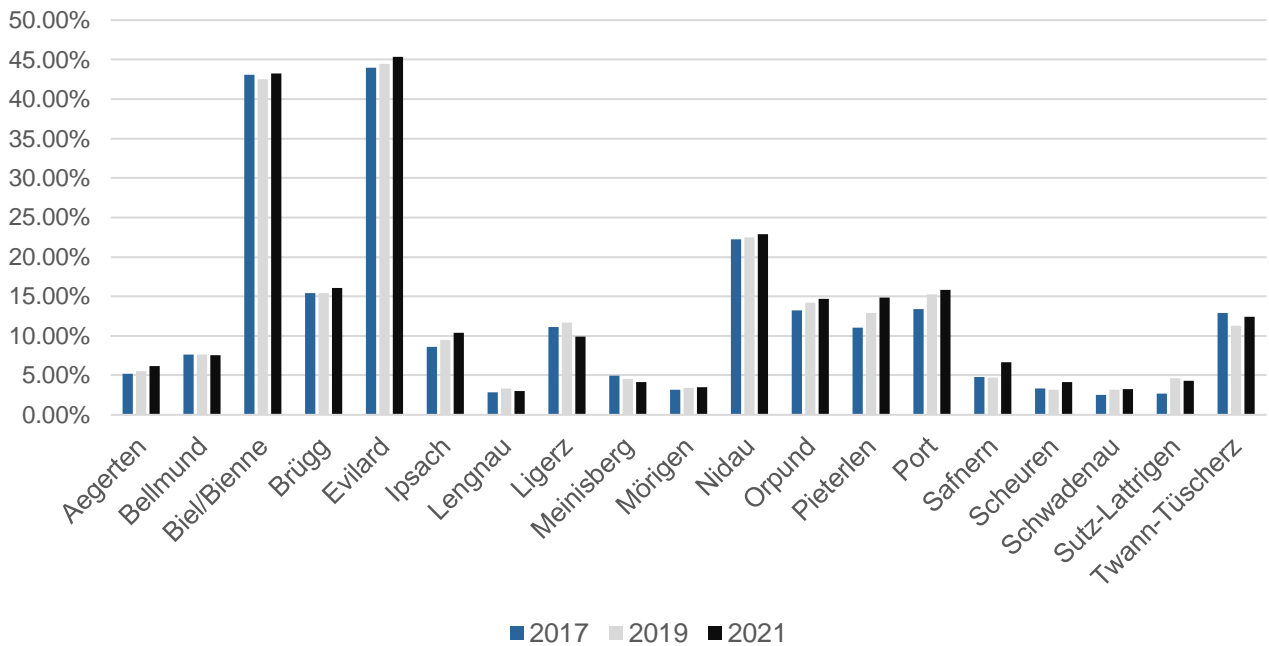


Von September 2020 bis Juni 2021 setzte der RFB eine nichtständige Kommission ein, um eine Strategie zur Stärkung der Beziehungen zu den 17 deutschsprachigen Gemeinden des Verwaltungskreises Biel/Bienne und zur Vorbereitung der RFB-Wahlen 2022 auszuarbeiten (siehe Geschäftsbericht 2020). Nachdem die Strategie dem Plenum des RFB vorgelegt worden war, machten sich die Kommissionsmitglieder nach der Verlängerung ihrer Mandate bis Ende Mai 2022 daran, mit den Behörden der 17 deutschsprachigen Gemeinden in Kontakt zu treten. Ziel dieses Austauschs war es, den Alltag dieser Gemeinden mit ihrer französischsprachigen Bevölkerung besser zu verstehen und zu analysieren, ob es spezifische Bedürfnisse gibt, die bei der Behandlung von regionalen und kantonalen Angelegenheiten berücksichtigt werden müssen. Die Arbeiten werden im Laufe des Jahres 2022 fortgesetzt.

Die Präsidentin des RFB, der Präsident der Ad-hoc-Kommission sowie die Generalsekretärin des RFB nahmen am 25. November 2021 an der Gemeindepräsidentenkonferenz des Verwaltungskreises Biel/Bienne teil, um die Modalitäten der RFB-Wahlen 2022 genauer vorzustellen und die Beziehungen zu den Gemeindebehörden der Region weiter zu stärken. Parallel dazu wurde jede Gemeinde aufgefordert, Daten zu den Einwohnerinnen und Einwohnern zu liefern, die eine Beziehung zur bernischen Kantonsverwaltung in französischer Sprache wünschen. Dank der Zusammenarbeit mit diesen Gemeinden hat der RFB die Möglichkeit, die Entwicklung der französischsprachigen Bevölkerung im Verwaltungskreis Biel/Bienne genauer zu verfolgen (s. Tab. 1).

**Tabelle 1**

*Prozentualer Anteil der Bevölkerung, der im Einwohnerregister Französisch als Korrespondenzsprache angibt, bezogen auf die gesamte Wohnbevölkerung in den einzelnen Gemeinden (N<sub>Total</sub>=30 899).*



# 3. ORGANES

## 3.1. MEMBRES



**Guy Bärtschi**  
Evilard  
2018



**Pierrette Berger-Hirschi**  
Bienne (PRR)  
2006 / 2010 / 2014 / 2018



**Mélanie Blaser**  
Nidau (PRR)  
2018



**Pascal Bord**  
Bienne (PRR)  
2014 / 2018



**Madeleine Deckert**  
Evilard (PLR)  
2016, 2018



**Jean-Pierre Dutoit**  
Nidau (PRR)  
2018



**Monique Esseiva-Thalmann**  
Bienne (Le Centre)  
2006 / 2010 / 2014 / 2018



**Erich Fehr**  
Bienne (PS)  
2011 / 2014 / 2018



**René Graf**  
Orpond (SP+)  
2018



**Glenda Gonzalez Bassi**  
Bienne (PSR)  
2021



**Laetitia Gueniat**  
Perles  
2018



**Pascal Oberholzer**  
Bienne (PSR)  
2020



**Pierre Ogi**  
Bienne (PSR)  
2014 / 2018



**Maurice Paronitti**  
Bienne (PRR)  
2014 / 2018



**Christine Schneider**  
Belmont  
2018



**Béatrice Sermet-Nicolet**  
Bienne (PSR)  
2006 / 2010 / 2014 / 2018



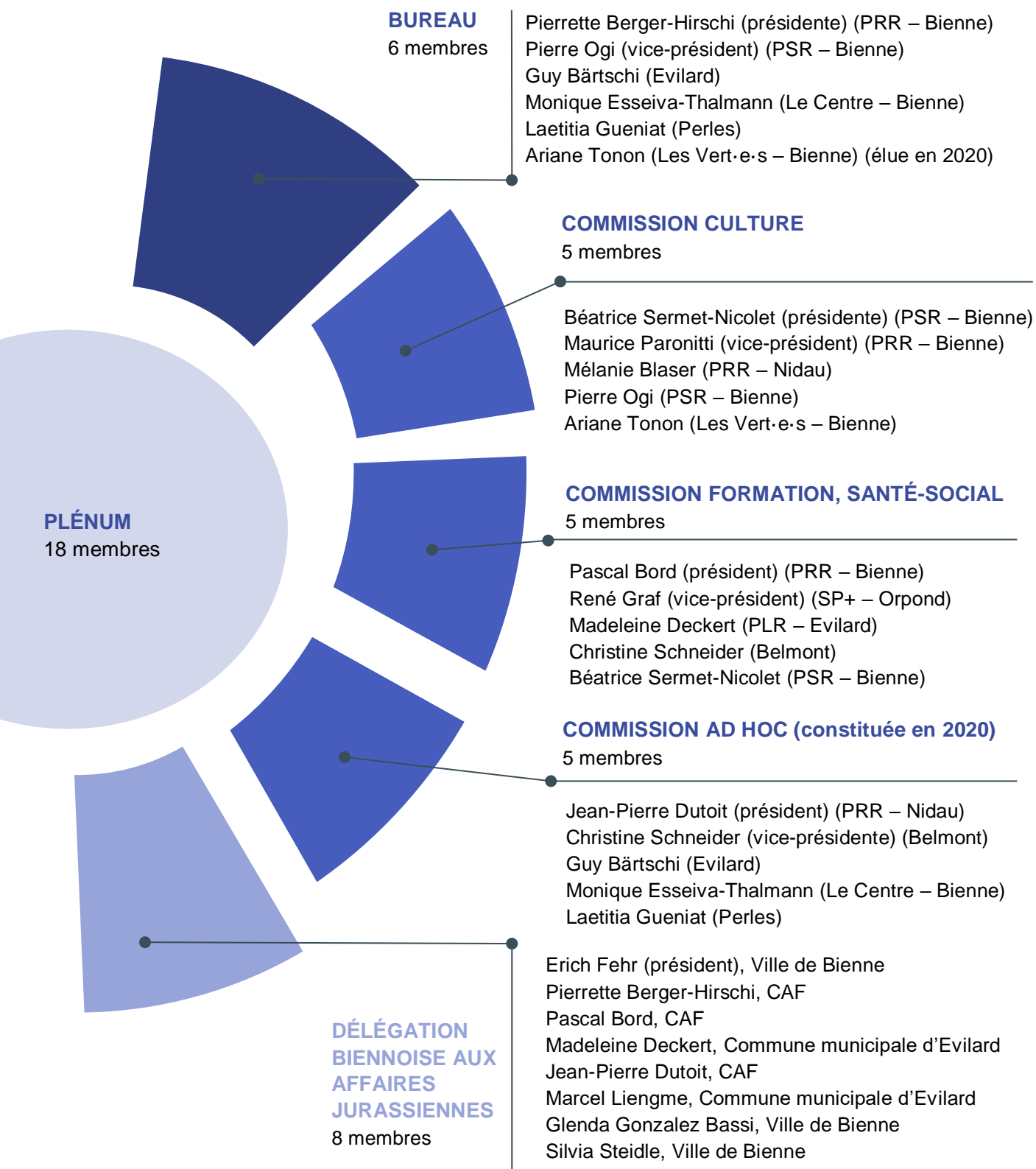
**Silvia Steidle**  
Bienne (PRR)  
2006 / 2010 / 2014 / 2018



**Ariane Tonon**  
Bienne (Les Vert-e-s)  
2012 / 2014 / 2018

## 3.2. STRUCTURE GÉNÉRALE

Suite à l'extension de son périmètre d'action en 2018, le CAF est passé de 15 à 18 membres. Ce changement a permis d'accueillir 5 représentantes et représentants des 17 communes germanophones de l'arrondissement de Biel/Bienne qui ont intégré différents organes du CAF. La Conférence régionale Agglomération biennoise de l'association seeland.biel/bienne est en charge de la nomination des 5 représentantes et représentants des communes germanophones de l'arrondissement. Le Conseil de ville et le Conseil municipal de Bienne élisent les 11 représentantes et représentants biennois – 3 sièges sont réservés aux membres du Conseil municipal et 8 sièges aux membres du Conseil de ville. L'Assemblée municipale d'Evilard élit quant à elle ses 2 représentantes et représentants.



### 3.3. PLÉNUM

Le Plénum est l'organe suprême du CAF. Il réunit les 18 membres élus et est tenu informé de toutes les activités du Conseil. L'ensemble des décisions politiques relèvent de sa compétence. En vertu du règlement du CAF, le Plénum peut déléguer au Bureau et aux commissions un certain nombre de compétences pour la bonne marche des affaires courantes.

### 3.4. BUREAU

Le Bureau est l'organe opérationnel du CAF. Composé de 6 membres, il établit l'ordre du jour des séances plénières, prépare les prises de position ne relevant pas de la compétence des autres commissions et traite les affaires courantes. Il peut agir au nom du CAF en cas d'urgence et prépare les décisions de dépenses fonctionnelles.

### 3.5. COMMISSION CULTURE

La Commission culture (CC) du CAF est composée de 5 membres. Elle soutient la vie culturelle francophone et bilingue en prononçant un préavis déterminant sur les dossiers de demandes de subventions cantonales dans l'arrondissement de Biel/Bienne. Elle a aussi pour tâche de préparer les prises de position du CAF dans le domaine culturel et d'assurer le suivi des affaires dans ce domaine. La CC travaille en étroite collaboration avec l'Office de la culture (OC) du canton de Berne par l'intermédiaire de la déléguée aux affaires francophones et bilingues de l'OC qui prend part à la majorité des séances de la CC. La Conférence de coordination francophone de la Direction de l'instruction publique et de la culture (COFRA), présidée par le secrétaire général adjoint francophone de la Direction de l'instruction publique et de la culture (INC), est informée des dates de séances. Le secrétaire général adjoint francophone de l'INC participe à la plupart des séances. La secrétaire générale du CAF participe aux séances avec voix consultative.

### 3.6. COMMISSION FORMATION, SANTÉ-SOCIAL

La Commission formation, santé-social (CoForS) ainsi que ses délégations se réunissent plusieurs fois par année. La CoForS est composée de 5 membres. Elle a pour tâche la préparation de prises de position dans le domaine de la formation, de la santé et du social. La COFRA est informée des dates de séances de la CoForS. Le secrétaire général adjoint francophone de l'INC participe à la plupart des séances. La secrétaire générale du CAF participe aux séances avec voix consultative.

### 3.7. COMMISSION AD HOC

Constituée en 2020, la Commission ad hoc est composée de 5 membres. Il s'agit d'une commission non permanente ayant pour tâche de renforcer les liens entre le CAF et les 17 communes germanophones de l'arrondissement de Biel/Bienne. La secrétaire générale du CAF participe aux séances avec voix consultative. Cette commission a reçu un premier mandat allant de juin 2020 à mai 2021, mandat qui a été prolongé par la suite à fin mai 2022.

### 3.8. DÉLÉGATION BIENNOISE AUX AFFAIRES JURASSIENNES

Créée en 2009 et selon les bases organisationnelles datant du 17 juin 2014, la Délégation biennoise aux affaires jurassiennes (DBAJ) a pour fonction principale de faciliter la coordination des positions du CAF et des Conseils municipaux de Bienne et d'Evilard sur les questions liées à l'avenir institutionnel de la région. Composée de 8 membres, la DBAJ compte 3 représentantes et représentants du CAF. Cette délégation se réunit plusieurs fois par année selon les dossiers et thèmes à traiter. La secrétaire générale du CAF participe aux séances avec voix consultative et assure notamment le secrétariat de la DBAJ, pour le compte des communes municipales de Bienne et d'Evilard.



## 3.9. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Le secrétariat général du CAF est composé de Mme Stéphanie Bailat, secrétaire générale (à 80 %), et de Mme Ana Gonzalez, secrétaire administrative (à 40 %). Le poste de secrétaire générale du CAF est inscrit dans la loi sur le statut particulier (art. 41, LStP). Son cahier des charges est défini par le règlement du CAF. Sa mission première est d'assurer le bon fonctionnement du CAF, d'assister les membres ainsi que les présidentes et présidents du Conseil et de ses commissions.

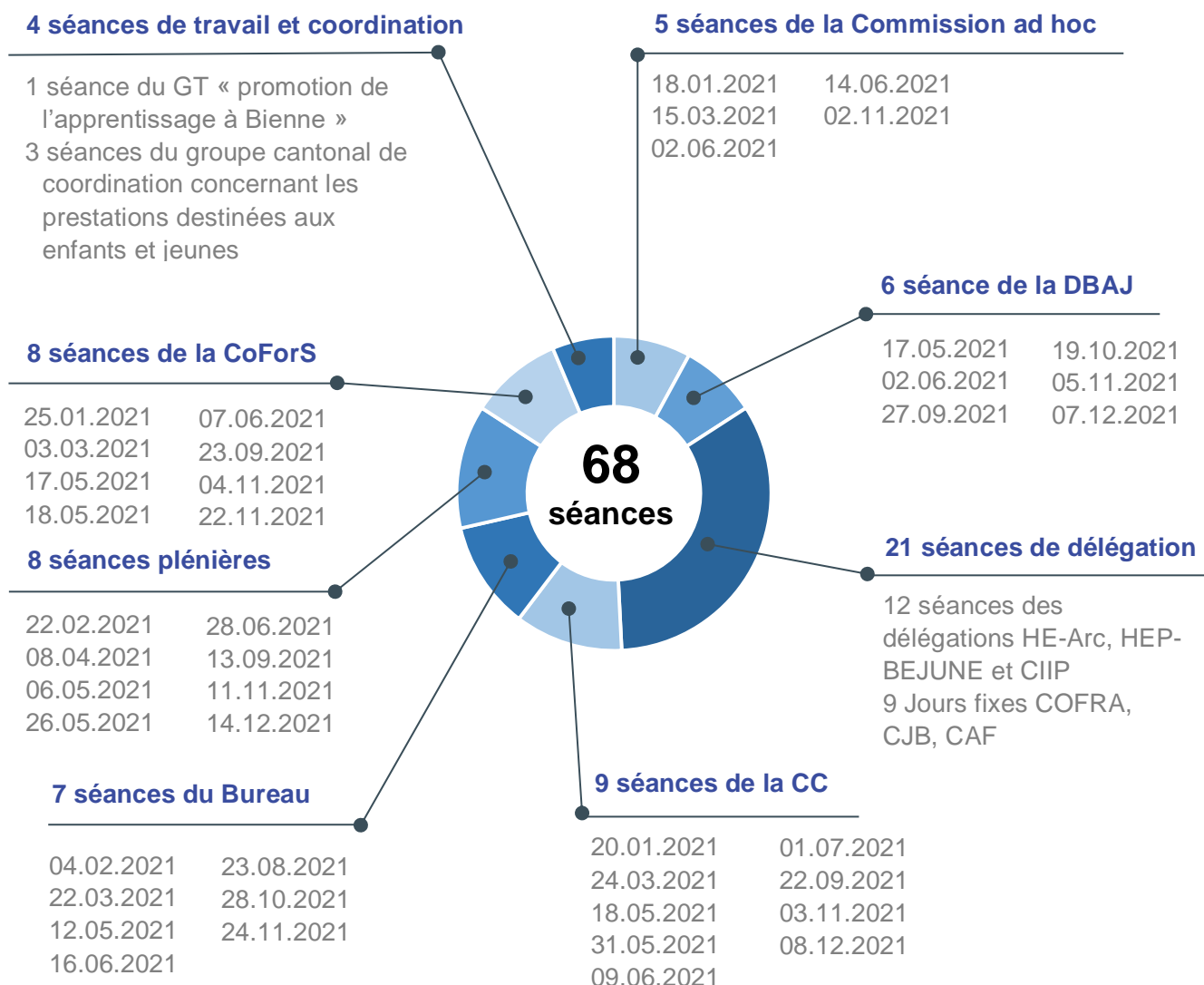
Le secrétariat général est rattaché administrativement à la Chancellerie d'Etat du canton de Berne et subordonné au vice-chancelier et chef de l'Office du bilinguisme, de la législation et des ressources (OBLR). Il assure également le lien administratif avec les services administratifs du canton de Berne, dont la COFRA.

La secrétaire générale entretient des relations avec les médias et avec les partenaires du CAF. Elle participe aux rencontres du Cercle francophone du personnel administratif cantonal ainsi qu'aux activités de la Chancellerie d'Etat. Certaines tâches communales sont également intégrées à son cahier des charges (taux d'occupation de 5 %) dans le cadre d'une convention quadriennale signée entre le canton de Berne et les communes municipales d'Evilard et de Bienne.

# 4. LE CAF EN CHIFFRES

## 4.1. SÉANCES DU CAF EN 2021

Tous organes confondus, le CAF s'est réuni à 68 reprises durant l'année 2021.



### 4.1.1. SÉANCES DU BUREAU ET DU PLÉNUM

Le Bureau a siégé sept fois en 2021, dont une rencontre avec Mme la Préfète Romi Stebler et Mme la Préfète suppléante Béatrice Meyer (16 juin 2021) et une rencontre avec deux représentants des groupes médiatiques régionaux (24 novembre 2021). Le Plénum a siégé à huit reprises, dont une rencontre commune avec le CJB (6 mai 2021). A cette occasion, les membres du CAF et du CJB ont pu s'entretenir avec M. le conseiller d'Etat Pierre Alain Schnegg, son secrétaire général M. Yves Bichsel ainsi que M. le vice-chancelier David Gaffino. La séance a permis d'aborder plusieurs thématiques importantes pour la région telles que la gestion de la pandémie de la Covid-19, les travaux devant être mis en place suite à la volonté de Moutier de quitter le canton de Berne ou encore certains problèmes spécifiques liés aux domaines de la santé et des affaires sociales. En début d'année 2021, une partie des séances du CAF ont été organisées par visioconférence pour répondre aux mesures fédérales et cantonales de lutte contre la Covid-19.

### 4.1.2. SÉANCES DES COMMISSIONS

La Commission formation, santé-social (CoForS) s'est réunie à huit reprises en 2021. Les membres de la CoForS ont rencontré Mme la conseillère d'Etat Christine Häsler et une délégation de l'INC le 18 mai 2021. Assistée de Mme Pierrette Berger-Hirschi, présidente du CAF, ainsi que de Mme Glenda Gonzalez Bassi, directrice de la formation, de la culture et du sport (FCS) de la Ville de Bienne, la CoForS est revenue sur des dossiers d'importance pour la région tels que le développement du projet « Ecoles professionnelles 2020 » – projet visant une réorganisation des formations professionnelles sur le territoire cantonal –, la promotion de l'apprentissage à Bienne, mais également sur l'avenir global de la formation dans la région biennoise. Le 4 novembre 2021, la CoForS s'est entretenue avec la commission Instruction publique du CJB ainsi que le chef de la Section francophone de l'Office de l'enseignement supérieur (OENS) M. Loïc Lang et le secrétaire général adjoint francophone de l'INC M. Pierre-Etienne Zürcher pour discuter les nouveaux contrats de prestations de la HE-Arc et de la HEP-BEJUNE.

La Commission culture (CC) a siégé à neuf reprises en 2021, dont une rencontre avec Mme la conseillère d'Etat Christine Häsler en présence de Mme Pierrette Berger-Hirschi, présidente du CAF, M. Pierre Ogi, vice-président du CAF ainsi que de Mme Glenda Gonzalez Bassi, directrice de la FCS de la Ville de Bienne, le 18 mai 2021. Lors de cette séance, le CAF a abordé plusieurs thèmes tels que l'impact de la Covid-19 sur le secteur culturel, le soutien aux traductions dans le domaine de la culture ou encore la mise en place d'un Prix cantonal du bilinguisme dans ce même domaine. Le 9 juin 2021, les membres de la CC ont pris langue avec M. le chef de l'Office de la culture Hans Ulrich Glarner afin de lui faire part des désaccords pouvant exister entre les préavis émis par le CAF et le refus de l'OC de suivre ceux-ci. Les séances de la CC se sont déroulées en présence de Mme Mélanie Cornu, déléguée aux affaires francophones et bilingues à l'OC, de Mme Catherine Kohler, collaboratrice scientifique à l'OC ainsi que M. Aldo Dalla Piazza ou M. Pierre-Etienne Zürcher – dès le 1<sup>er</sup> août 2021 –, secrétaire général adjoint francophone de l'INC et président de la COFRA.

La Commission ad hoc a siégé à cinq reprises en 2021. Les cinq membres se sont employés à développer : 1) une documentation visant à présenter le CAF ; 2) la stratégie de renforcement des liens avec les 17 communes de l'arrondissement administratif de Biel/Bienne ainsi que 3) à mettre en place les élections 2022 du CAF. Durant l'année 2021, le Commission ad hoc a procédé à ses premières rencontres avec les autorités communales de Brügg et de Port. Ces échanges ont été fructueux et ont permis de mettre en évidence plusieurs thématiques spécifiques notamment dans le domaine de la migration et de la scolarisation des élèves francophones. Durant l'automne 2021, la Commission ad hoc a toutefois dû renoncer à mener plusieurs autres rencontres compte tenue de l'évolution de la situation pandémique de la Covid-19. En effet, ces rencontres ayant pour principal objectif de renforcer les liens avec les autorités communales, il était important de pouvoir mener celles-ci en présentiel et non dans un format à distance. La Commission ad hoc poursuit ces rencontres durant l'année 2022.

### 4.1.3. SÉANCES DE LA DÉLÉGATION BIENNOISE AUX AFFAIRES JURASSIENNES

La Délégation biennoise aux affaires jurassiennes (DBAJ) s'est réunie six fois en 2021. Contrairement aux années précédentes où la DBAJ se réunissait deux à trois fois par an, les travaux de cette commission se sont intensifiés en 2021. En effet, ces rencontres ont contribué à prendre en main plusieurs dossiers d'importance pour la région. Le projet « Avenir Berne romande », projet mis en œuvre par le canton de Berne dans le cadre du changement d'appartenance cantonale de la commune de Moutier, a notamment occupé les membres de la DBAJ durant toute l'année 2021. La DBAJ a notamment nommé un représentant dans la Commission d'accompagnement du projet et une rencontre avec des représentantes et représentants du CJB ainsi qu'avec le directeur du ceff, M. Cédric Bassin, s'est tenue le 5 novembre 2021. Autre dossier d'importance, les membres de la DBAJ ont rencontré M. Bernhard Pulver le 27 mai 2021 afin de discuter du système de calcul des sièges garantis aux francophones au Grand Conseil bernois. Suite à cette séance, M. Bernhard Pulver a établi un rapport qu'il a soumis aux membres de la DBAJ durant l'automne 2021. Les membres se sont ainsi à nouveau réunis pour discuter des conclusions de ce rapport et de la suite des travaux à mener dans ce cadre-là.

### 4.1.4. SÉANCES DE DÉLÉGATION ET GROUPES DE TRAVAIL

En parallèle aux séances ordinaires, le CAF est également représenté dans différents groupes de travail, de suivi ou de coordination. Ainsi, les membres de la CoForS ont pris part à 12 séances de délégation HEP- BEJUNE, HE-Arc et CIIP. Ces séances interviennent en amont des conférences intercantionales dans le domaine de l'instruction publique et sont présidées par M. Aldo Dalla Piazza (puis M. Pierre-Etienne Zürcher dès le 1<sup>er</sup> août 2021), secrétaire général adjoint francophone de l'INC et président de la COFRA.

Toujours dans le cadre de la coordination scolaire, les secrétaires générales du CAF et du CJB ainsi que la déléguée à la culture du CJB et aux affaires francophones et bilingues à l'OC ont rencontré à sept reprises M. Aldo Dalla Piazza, puis M. Pierre-Etienne Zürcher dès le 1<sup>er</sup> août 2021, dans le cadre de jours fixes. Ces séances plus informelles garantissent un suivi efficace des dossiers et une circulation optimale des informations entre la COFRA, le CJB et le CAF. Durant le 1<sup>er</sup> semestre 2021, ces discussions ont dû être menées par visioconférence et cela afin de respecter les mesures fédérales de lutte contre la pandémie de la Covid-19.

Des membres du CAF ont siégé une fois au sein du groupe de travail visant le renforcement des places d'apprentissage à Bienne ainsi que trois fois dans le groupe de coordination cantonal concernant les prestations dans le domaine de la protection et du soutien à l'enfance et l'adolescence, créé en automne 2019.

Un grand investissement a également été demandé aux membres durant toute l'année 2021 afin de prendre part à plusieurs séances dans le cadre des projets « Ecoles professionnelles 2020 » et « Avenir Berne romande » ainsi qu'aux travaux de mise en œuvre du rapport d'experts sur le bilinguisme.

## 4.2. REPRÉSENTATIONS

Les membres du CAF ont participé à 26 manifestations organisées durant l'année 2021. La pandémie mondiale du coronavirus a considérablement ralenti cette partie des activités du CAF. Toutefois, les membres du CAF se réjouissent d'avoir pu renouer avec ce pan d'activités à la fin du premier semestre 2021. Ils ont également pallié à ce ralentissement en intensifiant les contacts plus individuels tout au long de l'année et cela afin de garder un lien étroit avec les actrices et acteurs ainsi qu'avec les organisations œuvrant sur le terrain.

**26**  
représentations

|            |   |
|------------|---|
| 29.05.2021 | Assemblée générale de la Société jurassienne d'émulation  |
| 30.05.2021 | 8 <sup>e</sup> édition du CIP-Solidaire   |
| 11.06.2021 | Vernissage de l'exposition "Art-Etage" La Voirie  |
| 22.06.2021 | Inauguration du groupe d'accueil d'urgence et d'observation du CEPC                                   |
| 29.06.2021 | Vernissage des Annales Biennoises   |
| 24.08.2021 | Cérémonie d'inauguration de la statue à la mémoire du Prix Nobel de la paix 1902 Charles-Albert Gobat |
| 31.08.2021 | Présentation de la nouvelle saison de Nebia 2021-2022   |
| 09.09.2021 | Fête en l'honneur du Président du Grand Conseil bernois Hervé Gulloti                                 |
| 10.09.2021 | Cérémonie de remise des Prix de littérature des cantons de Berne et du Jura                           |
| 10.09.2021 | Cérémonie de remise des Prix du concours BE VOTE 2020-2021  |
| 16.09.2021 | Dix-septième édition du Festival du Film Français d'Helvétie  |
| 18.09.2021 | Compétition des courts-métrages « Lorsque les langues se rencontrent »                                |
| 23.09.2021 | Cérémonie de remise du Prix et des distinctions culturelles du Conseil du Jura bernois                |
| 25.09.2021 | FICD - Fête de la Solidarité  |
| 29.09.2021 | Soirée VIP Label + romand - arts de la scène  |
| 01.11.2021 | Libération du service militaire   |
| 06.11.2021 | Cérémonie du Dies academicus de l'Université de Neuchâtel   |
| 07.11.2021 | EvilArt 2021  |
| 10.11.2021 | Forum de la COFRA consacré à l'éducation numérique  |
| 17.11.2021 | 40 <sup>e</sup> anniversaire de la revue Intervalles  |
| 19.11.2021 | Jubilé pour les 20 ans HEP-BEJUNE   |
| 19.11.2021 | Coopération avec la commune municipale d'Evilard  |
| 20.11.2021 | Colloque 2021 de l'association pour la Promotion de l'Enseignement Plurilingue en Suisse (APEPS)      |
| 30.11.2021 | Journée du bilinguisme au Grand Conseil   |
| 30.11.2021 | Prix de la culture de la Ville de Bienne  |
| 07.12.2021 | Présentation de l'exposition Exceptionnelles  |

## 4.3. SUBVENTIONS

Le CAF rend public deux à trois fois par année ses activités en matière de préavis concernant les subventions culturelles et un bilan annuel sous forme statistique est établi dans le cadre de ce rapport. En 2021, le CAF s'est prononcé sur un total de 121 dossiers de subventions culturelles (cf. tableau 2). Sur ces 121 dossiers, 71 demandes de subventions ont été traitées sur la base des critères de soutien à la culture en espace bilingue. Onze dossiers provenaient du nouveau périmètre d'action du CAF. Le CAF a également pris connaissance de 50 projets germanophones.

Les mesures fédérales de lutte contre la pandémie de la Covid-19 ont conduit la Confédération et les cantons à mettre en place différents soutiens pour les milieux culturels. Certains de ces soutiens répondant à une logique d'assurance et ne faisant pas intervenir d'appréciation politique ont été pleinement de la compétence du canton de Berne et ne requéraient pas une consultation du CAF. D'autres mesures, touchant davantage à la politique culturelle, ont conduit le CAF à émettre de nouveaux préavis. C'est le cas notamment de la mesure intitulée « projets de transformation » qui visent à soutenir les entreprises culturelles désireuses d'opérer une réorientation structurelle ou de reconquérir son public (cf. tableau 2). Au total, le CAF s'est prononcé sur 12 dossiers qui concernaient des projets de transformation.

Le CAF constate également qu'aucun des 60 projets émanant de l'arrondissement administratif de Biel/Bienne n'a été soumis à son préavis par le Service des Fonds du canton de Berne en 2021. Il s'agit d'un net ralentissement de la pratique et un dialogue, voir une analyse, devra être mis en place avec le Service des Fonds afin de permettre une collaboration plus harmonieuse et respectueuse dans ce domaine.

**Tableau 2**

*Nombres de dossiers traités par la Commission culture (CC) entre 2017 et 2021.*

| Consultations et préavis du CAF  | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021       |
|--|------|------|------|------|------------|
| Dossiers soumis par l'OC au préavis de la CC                               | 174  | 162  | 168  | 158  | <b>121</b> |
| Dossiers « projets de transformation » soumis par l'OC au préavis de la CC | -    | -    | -    | -    | <b>12</b>  |
| Dossiers soumis par la DSE au préavis du CAF                               | 11   | 1    | 2    | 4    | <b>0</b>   |

Au total, près de 700 000 francs ont été préavisés durant l'année 2021 en ce qui concerne les dossiers de demande de subventions culturelles et plus de 900 000 francs pour les projets de transformation (cf. tableau 3).

**Tableau 3**

*Montant total en francs préavisé par le CAF dans le domaine des subventions culturelles entre 2017 et 2021.*

| Dossiers de subventions  | 2017      | 2018    | 2019    | 2020      | 2021             |
|--|-----------|---------|---------|-----------|------------------|
| Projets soumis par l'OC – total des préavis du CAF                         | 778 204   | 875 680 | 692 775 | 921 975   | <b>694 630</b>   |
| Dossiers « projets de transformation » soumis par l'OC au préavis de la CC | -         | -       | -       | -         | <b>938 560</b>   |
| Projets soumis par la DSE – total des préavis du CAF                       | 378 340   | 2 300   | 250 000 | 687 500   | <b>0</b>         |
| Total des montants préavisés par le CAF                                    | 1 156 544 | 877 980 | 942 775 | 1 609 475 | <b>1 633 190</b> |

Ces montants ne comprennent que les projets ponctuels et les aides aux programmes pour des institutions francophones. Les montants versés aux grandes institutions culturelles de portée régionale sont fixés dans un processus séparé (contrats de prestations sur 4 ans) sur lequel le CAF ne se prononce pas. Ces montants

reflètent aussi l'action du CAF en faveur de la vie culturelle, avec divers projets qui ont obtenu un soutien cantonal accru grâce au préavis déterminant du Conseil. Avec ce soutien du CAF et dans le respect de la loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC) qui vise à renforcer le canton de Berne comme espace culturel bilingue, le canton peut soutenir des projets et cela pour un montant dépassant la stricte subsidiarité communale. Cette pratique a été codifiée très clairement depuis 2014 au sein d'une notice. Le montant total fluctue d'année en année, en fonction des projets. Ainsi sur les 71 dossiers relevant de la compétence du CAF, le Conseil a suivi à 56 reprises la proposition de l'OC. Quinze dossiers, représentant moins d'un tiers des dossiers traités, ont fait l'objet d'un préavis divergeant par rapport à la proposition initiale de l'OC. Dans 60 pour cent des cas, l'OC a suivi le préavis divergeant du CAF (N=9). Le CAF se réjouit de constater également que l'enveloppe attribuée au milieu culturel durant l'année 2021 correspond aux années avant la pandémie de la Covid-19. Ceci est la preuve de la vigueur du tissu culturel biennois.

Cinq dossiers et un projet de transformation ont pu bénéficier en 2021 d'un soutien croisé entre le CAF et le CJB (cf. tableau 4). Ces subventions croisées sont le reflet de la politique d'encouragement commune existant entre le CAF et le CJB. Celle-ci est rendue possible notamment lorsque des organisations ou des acteurs et actrices de Bienne et du Jura bernois participent à un même projet ou événement. Les subventions versées sont alors prises sur l'enveloppe du CJB et celle de l'OC sur préavis déterminant du CAF. Le montant de ces subventions croisées avait atteint un pic en 2016, avec un montant de 1 680 000 francs pour la rénovation du Théâtre Palace (Nebia), soutenue par le Fonds de loterie et l'OC. En 2021, nous constatons une baisse tant dans le nombre de dossiers menés conjointement avec le CJB que dans l'enveloppe financière attribuée. Cela peut s'expliquer notamment par les limitations des échanges induites par la pandémie mondiale du coronavirus. Le CAF reste attentif à l'évolution de ces chiffres à l'avenir.

**Tableau 4**

*Nombre de dossiers culturels et de projets de transformation ayant bénéficié d'une subvention croisée et montants totaux attribués par le canton de Berne, sur préavis du CAF, et du CJB entre les années 2017 et 2021.*

| Dossiers de subventions croisées CAF-CJB  | 2017    | 2018    | 2019    | 2020    | 2021    |
|---|---------|---------|---------|---------|---------|
| Nombre de dossiers croisés CAF – CJB (demandes soumises aux deux Conseils)                  | 12      | 16      | 8       | 6       | 5       |
| Nombre de projets de transformation croisés CAF – CJB (demandes soumises aux deux Conseils) |         |         |         |         | 1       |
| Total subventions croisées (CJB + OC/DSSE, sur préavis CAF) (en CHF)                        | 202 500 | 301 340 | 145 000 | 125 000 | 111 500 |

## 4.4. PARTICIPATION POLITIQUE

Le CAF s'est prononcé à 36 reprises durant l'année 2021. Il a répondu à 22 consultations, dont 14 avec commentaires et 8 sans commentaire spécifique car les objets ne touchaient pas aux compétences du Conseil. Il a pris position dans le cadre de 13 corapports et s'est prononcé sur une consultation visant à nommer une représentante ou un représentant francophone des régions du Jura bernois et de Bienne pour siéger au sein du Comité de planification cantonal dans le domaine de la protection de l'enfant.



## 4.4.1. CONSULTATIONS ET CORAPPORTS

Le CAF a pris position en émettant des commentaires sur plusieurs consultations et corapports.

- **ORDONNANCE CANTONALE PORTANT INTRODUCTION DE L'ACCORD INTERCANTONAL SUR LES MARCHÉS PUBLICS (Oï AIMP)**

Dans sa prise de position du 13 avril 2021, le CAF salue l'intégration du respect des deux langues officielles du canton dans le chapitre 4 de l'ordonnance. Néanmoins, il demande que les formations des collaboratrices et collaborateurs, les informations transmises à ces derniers par l'adjudicateur ou l'adjudicatrice, l'ensemble des activités du service d'enregistrement des irrégularités ainsi que les activités de surveillance du respect des clauses de l'AIMP et de l'ordonnance cantonale portant introduction de l'accord intercantonal sur les marchés publics (Oï AIMP) soient également garantis dans les deux langues officielles.

Le CAF rediscute également le principe du « choix de la langue de procédure » prévu dans l'ordonnance et demande l'introduction de dispositions d'exécutions plus respectueuses telles que :

- l'obligation de respecter les principes de l'AIM en matière de respect des langues ;
- l'obligation de mentionner clairement dans les appels d'offres (publications) que les soumissionnaires intéressés peuvent soumettre et répondre aux offres dans la langue officielle qu'ils souhaitent (pour les projets de l'arrondissement bilingue de Biel/Bienne, mais également pour les projets d'envergure suprarégionale et cantonale);
- l'obligation de mettre à disposition les formulaires et documents concernant les pièces justificatives (formulaire-type, déclaration spontanée, etc.) et que ces justificatifs puissent être remplis et délivrés dans la langue officielle souhaitée par le ou la soumissionnaire ;
- l'intervention d'expertes et d'experts francophones dans l'évaluation des projets et des offres lorsqu'il s'agit de projets visant l'arrondissement de Biel/Bienne, des projets suprarégionaux touchant cet arrondissement ou des projets d'envergure cantonale.

Afin de respecter le traitement équitable et non discriminatoire des soumissionnaires, le CAF demande aussi que la procédure d'adjudication se déroule dans la langue officielle ou les langues officielles de l'arrondissement administratif concerné. Il insiste sur le respect des deux langues officielles du canton de Berne et dans l'égalité de traitement entre les francophones et les germanophones, et demande à ce que les langues de la procédure d'adjudication soient d'office le français et l'allemand lorsque celles-ci concernent l'arrondissement de Biel/Bienne ou les projets d'envergure cantonale.

- **MODIFICATION DE LA LOI SUR LA PROCÉDURE ET LA JURIDICTION ADMINISTRATIVES**

Par cette modification, le canton de Berne vise notamment à limiter la taille des textes et écrits produits dans le cadre des procédures administratives. Le CAF comprend cette nécessité de contenir les textes prolixes mais rappelle, dans sa prise de position du 13 avril 2021, qu'il existe des différences culturelles liées aux langues dans la structuration d'un écrit, dans le développement d'argumentaires et demande que ces différences soient prises en considération lors des évaluations desdits écrits.

- **RÉVISION TOTALE DE LA LOI FÉDÉRALE CONCERNANT L'ALLOCATION DE SUBVENTIONS À L'ÉCOLE CANTONALE DE LANGUE FRANÇAISE DE BERNE**

Pour cette prise de position s'inscrivant dans une consultation fédérale, le CAF et le CJB se sont unis pour faire part de leur inquiétude quant à la volonté de la Confédération de se désengager du pilotage de l'École cantonale de langue française de Berne (ECLF) et de se contenter de soutenir celle-ci uniquement sur le plan financier (cf. chapitre 1). Les Conseils rappellent que la cohésion des langues nationales est une tâche partagée entre la Confédération et le canton. L'ECLF s'est construite en soutien à une politique active en matière de cohésion nationale et de respect du plurilinguisme interne à la Suisse, politique développée notamment par la Confédération.

Les deux Conseils demandent donc à la Confédération de maintenir son engagement et sa part de responsabilité dans cet établissement et non de se positionner uniquement comme un organe financier attribuant certaines subventions à une institution cantonale.



- **ORDONNANCE SUR LA SURVEILLANCE DES PRESTATIONS RÉSIDENTIELLES ET AMBULATOIRES DESTINÉES AUX ENFANTS (OSPE)**

Le CAF et le CJB ont pris conjointement position le 29 avril 2021 ; ils soutiennent la majorité des dispositions proposées dans l'ordonnance mais tiennent à faire part de plusieurs commentaires sur le fait qu'il est essentiel de garantir un cadre d'application visant le respect des langues et de la culture francophone aussi dans des domaines tels que la surveillance des prestations résidentielles et ambulatoires destinées aux enfants. Les Conseils demandent à la DIJ d'être particulièrement attentif à cette exigence de respect des langues notamment dans l'établissement des contrats de prestations, l'attribution des autorisations, l'évaluation et la formation des professionnelles et professionnels, l'établissement et le développement des formations pour les parents nourriciers ou encore l'externalisation de certains services de contrôle.

Finalement, les deux Conseils s'appuient et soutiennent la prise de position de la PIEA et appellent à ce que le groupe de coordination cantonal réunissant différents acteurs et actrices de la région et du canton soit pérennisé afin de garantir une planification spécifique des prestations dans les régions de Bienne et du Jura bernois et d'assurer un accompagnement optimal de la mise en place de ces surveillances d'institutions dans la région francophone et la région bilingue du canton.

- **ORDONNANCE SUR LES PRESTATIONS PARTICULIÈRES D'ENCOURAGEMENT ET DE PROTECTION DESTINÉES AUX ENFANTS (OPEP)**

Le CAF et le CJB ont rédigé une prise de position commune le 29 avril 2021 concernant cette proposition d'ordonnance. Ils annoncent soutenir la prise de position de la PIEA et attribuer à cette organisation les compétences et l'expertise « métier ». Les deux Conseils formulent également plusieurs demandes telles qu'introduire dans le texte de l'ordonnance que ce sont la ou les langue(s) officielle(s) pratiquée(s) par les institutions et les prestataires qui fait/ont foi en ce qui concerne les documents de contrôles, les rapports et la mise à disposition de logiciels.

Dans le cadre des offres de prestations, le CAF et le CJB saluent la prise en compte à l'article 3, alinéa 1, lettre k, des formations et perfectionnements pour les parents nourriciers et demandent à ce que ces derniers soient accessibles dans les deux langues. Ils informent que les offres proposées dans les cantons de Neuchâtel et du Jura sont pertinentes et qu'il pourrait être intéressant de mettre en place des partenariats avec ces derniers afin que les parents nourriciers du canton de Berne puissent bénéficier de ces offres. Dans ce sens, les Conseils se tiennent à disposition de la DIJ pour mener des discussions avec les cantons voisins et participer aux réflexions et négociations.

Finalement, dans la mise en place des contrats de prestations, les Conseils mettent en avant qu'il est nécessaire d'intégrer une analyse en ce qui concerne les prestations bilingues et de prévoir une enveloppe financière spécifique permettant la prise en charge des coûts liés au traitement bilingue de certains groupes de prestations et de certains fonctionnements institutionnels.

- **MODIFICATION SUR LA LOI SUR L'INFORMATION DU PUBLIC (LOI SUR L'INFORMATION; LIN)**

Dans sa prise de position du 8 juillet 2021, le CAF demande l'introduction du principe du respect de la langue dans le texte de loi et la simultanéité de la mise à disposition des informations en français et en allemand. Il salue l'introduction d'un principe de soutien aux médias afin que ces derniers puissent être indirectement encouragés financièrement et ainsi remplir leur rôle de formateur d'opinion public. Le CAF estime que cette mesure est extrêmement importante afin de garantir une couverture médiatique de qualité, mais également suffisante pour les francophones du canton de Berne. Il salue les mesures et les engagements pris vis-à-vis de la formation et de l'éducation civique, mais rappelle qu'il est important qu'une offre suffisante de formations soient également accessibles à la population francophone et demande donc au canton qu'il s'en porte garant.

- **MODIFICATION DE L'ORDONNANCE SUR L'ÉCOLE OBLIGATOIRE (OEO) ET NOUVELLE ORDONNANCE SUR L'OFFRE SPÉCIALISÉE DE L'ÉCOLE OBLIGATOIRE (OSEO)**

La modification de l'ordonnance sur l'école obligatoire ainsi que l'établissement de la nouvelle ordonnance concernant l'enseignement spécialisé à l'école obligatoire concluent le travail réalisé notamment par le groupe REVOS durant plusieurs années. Ce processus visant à intégrer les acteurs et actrices du terrain et les

partenaires institutionnels aboutit à un texte d'ordonnance équilibré et nuancé. Dans ses prises de position du 1<sup>er</sup> juin 2021, le CAF relève l'importance du processus constructif et participatif mis en place par la Direction de l'instruction publique (INC). Ces ordonnances interviennent dans un contexte plus large de réforme, dans lequel la surveillance des prestations résidentielles et ambulatoires passe de la DSSI à la DIJ. Compte tenu de ces éléments, le CAF appelle à ce que les services de l'INC et de la DIJ se coordonnent afin d'éviter des doublons et de résoudre les différentes zones grises qui pourraient apparaître entre la convention de prestations (DIJ) et le contrat de prestations (INC) établis avec les institutions. L'exemple des frais de transport a été mis en évidence.

- **ORDONNANCE SUR LES PROGRAMMES DE SOUTIEN À L'ENFANCE, À LA JEUNESSE ET À LA FAMILLE (OEJF)**

Cette ordonnance est d'une importance significative pour la région francophone et bilingue du canton. Dans sa prise de position du 8 juillet 2021, le CAF a pris soin de faire une proposition de modification du texte d'ordonnance et du texte du rapport pour chacune de ses remarques. Ces dernières portent essentiellement sur le respect des principes qui permettent d'assurer un fonctionnement respectueux du bilinguisme individuel et institutionnel vécu dans la région biennoise. Par exemple, il s'agit d'assurer une même reconnaissance des formations et des diplômes octroyés dans la partie alémanique ou dans la partie romande. Le CAF appelle également au respect des traditions disciplinaires qui peuvent différer entre la Suisse romande et la Suisse alémanique dans l'accompagnement de la petite enfance ou l'encadrement de personnes présentant un handicap. Le point central de la prise de position du CAF a été de demander l'intégration dans les dispositions légales de tout un pan professionnel oublié, à savoir les éducateurs et les éducatrices spécialisés.

- **ORDONNANCE SUR LES PROGRAMMES D'ACTION SOCIALE (OPASoc)**

Dans sa prise de position du 8 juillet 2021, le CAF rappelle l'importance d'introduire dans le texte d'ordonnance les principes qui permettent d'assurer un fonctionnement respectueux du bilinguisme individuel et institutionnel vécu dans la région biennoise. Il appartient au canton, et cela même s'il externalise certaines prestations, de s'assurer que ces principes soient respectés. L'un de ces principes touche notamment à la reconnaissance des formations et des diplômes et au respect des traditions disciplinaires différentes entre la Suisse romande et la Suisse alémanique dans l'accompagnement de la petite enfance ou l'encadrement de personnes présentant un handicap par exemple.

Dans le cadre de cette prise de position, le CAF demande qu'une planification spécifique à la partie francophone et bilingue du canton de Berne soit réalisée afin de garantir une couverture suffisante pour les francophones et de repérer rapidement les besoins si nécessaires. Il rappelle également que les fournisseurs de prestations œuvrant sur une territorialité bilingue ou prenant en charge une partie de cette population se doivent d'appliquer le principe d'équivalence sur le plan culturel et linguistique. Il en va de même pour les foyers accueillant une partie de la population francophone et germanophone. Ceux-ci doivent être tenus de prévoir dans leur stratégie de soutien, une stratégie spécifique concernant le respect des langues officielles et leur culture. Le CAF termine sa prise de position en rappelant que c'est la langue du bénéficiaire qui doit faire foi et non la langue du prestataire.

- **REVISION PARTIELLE DE LA LEGISLATION DU GRAND CONSEIL – VOTE À DISTANCE ET DECISION PAR VOIE DE CIRCULAIRE**

Le CAF a pris position le 15 septembre 2021 sur cette proposition de révision de la législation sur le Grand Conseil. Soutenant globalement les propositions, il a toutefois demandé que lors de la mise en place du vote à distance ou de la décision par voie de circulaire, il s'agit de garantir la pleine compréhension de la procédure et des objets soumis à décision. Dès lors, l'ensemble des documents, informations et plateforme électronique destinés aux membres du Grand Conseil doivent être accessibles simultanément dans les deux langues officielles. Cela vaut pour « les documents qui font l'objet d'une décision du Grand Conseil » (article 15 alinéa 1 lettre a, RGC), mais également pour les documents, informations et moyens techniques qui permettent de se prononcer à distance.

- **PROJET « ECOLES PROFESSIONNELLES 2020 »**

Le CAF est impliqué depuis 2019 dans ce projet et s'engage afin de garantir que les filières francophones dispensées à Bienne demeurent dans les écoles de cette ville. Il s'engage également à soutenir les autres filières de formation germanophones et cela, dans la perspective de développer à terme plusieurs filières bilingues dans des secteurs clés tels que des professions dans le domaine de la santé ou encore pour les assistantes et assistants socioéducatifs. Dans sa prise de position du 25 novembre 2021, le CAF salue la proposition d'accueillir à Lyss la filière de formation des assistantes et assistants socioéducatifs. Ce rapprochement avec la filière francophone doit permettre à terme de développer des modules ou une filière bilingue. Concernant le développement des formations dans les métiers de l'informatique, le CAF soutient le rapprochement du CFP et de l'école des Arts visuels afin de proposer de nouvelles filières de formation. Néanmoins, le CAF estime que le CFP doit rester compétitif dans les formations qu'il propose dans le domaine de l'informatique. Il comprend la volonté de développer un centre de compétences à Berne dans ce domaine, mais appelle à ce que le CFP puisse toujours avoir des perspectives de développement dans ce domaine et que tout ne soit pas centralisé à Berne. Le CAF approuve la création d'un pôle de compétence à la BFB pour les formations commerciales et dans le domaine du commerce de détails. Il est important pour le CAF que le potentiel de développement vers de futurs métiers, notamment en lien avec le développement de métiers liés aux gestionnaires de commerce de détails, suive cette même logique et que la BFB demeure le choix principal pour ces futurs métiers. Concernant les filières francophones, le CAF demande que les formations de cuisinier et cuisinière demeurent à Bienne tout comme la filière de formation alémanique des mécaniciennes et mécaniciens en maintenance d'automobile. Finalement, le CAF se rallie aux demandes de l'association [seeland.biel/bienne](http://seeland.biel/bienne) afin de maintenir certaines filières de formation spécifiques à Lyss.

- **AVENIR BERNE ROMANDE**

La DBAJ a pris position dans le cadre d'une consultation publique portant sur les premières lignes directrices du projet « Avenir Berne romande », projet développé dans le cadre du transfert de Moutier du canton de Berne au canton du Jura. Elle a pris position uniquement sur les points qui concernaient directement la population bernoise, à savoir le déménagement du ceff ARTISANAT, de l'EMSp ainsi que de certaines unités administratives. Dans sa prise de position du 17 novembre 2021, la DBAJ rappelle dans un premier temps ne revendiquer aucune unité administrative présente à Moutier et ne se prononce pas sur la forme que doit prendre la nouvelle structure administrative. Elle rappelle également que des déplacements entre Bienne et le Jura bernois sont envisageables, mais demande à ce que ceux-ci soient cohérents avec les besoins de la population.

La DBAJ salue la proposition de déménager l'EMSp à Bienne, puisque cette école est déjà rattachée au Gymnase français de Bienne. Elle salue également la proposition d'ouvrir une antenne du ceff à Bienne. Toutefois, sur ce dernier point, elle attend un engagement formel de la Direction de l'instruction publique et de la culture (INC) afin de :

- ne pas développer à terme une scission entre des écoles francophones et des écoles alémaniques ;
- travailler à encourager et développer les synergies entre les écoles et les domaines de compétences et cela dans la perspective d'étoffer l'offre bilingue ;
- s'engager à renforcer les places d'apprentissage, notamment francophones, dans l'espace bilingue biennois.

La DBAJ attend de l'INC un engagement clair dans ce domaine. Finalement, la DBAJ appelle aussi à penser une administration moderne en tenant compte de la mobilité croissante des personnes.

- **REVISION DE L'ORDONNANCE FÉDÉRALE SUR LA RADIO ET LA TELEVISION**

Le CAF a pris position le 8 décembre 2021 sur la proposition de révision de l'ordonnance fédérale sur la radio et la télévision. Cette révision visait notamment une nouvelle distribution des zones de desserte dans la région. Deux variantes étaient proposées par l'OFCOM : soit la création d'une zone de desserte Arc jurassien réunissant le canton du Jura, de Neuchâtel et le Jura bernois, mais non la Bienne francophone qui seraient rattachées à la zone du Seeland; soit une zone de desserte regroupant Jura bernois, Bienne et le Seeland, solution mettant en danger plusieurs médias locaux. Le CAF, en collaboration avec le CJB, la Ville de Bienne ou encore le Forum du bilinguisme et le canton de Berne, a travaillé avec les groupes médiatiques régionaux pour soutenir une variante plus respectueuse du vécu de la population. Selon le CAF, il faut que :

- la région biennoise puisse disposer d'une offre de qualité en matière d'informations en français et en allemand ;
- cette offre d'information permette une certaine visibilité et un rattachement à la Suisse romande et à l'Arc jurassien pour la partie francophone ;
- Le CAF a apporté finalement son soutien à une troisième variante développée par les groupes médiatiques locaux, puisque cette nouvelle variante semble pouvoir répondre à ces deux conditions. Dans l'idéal, le CAF a mentionné être en faveur du maintien du statu quo.

#### 4.4.2. PROCÉDURES DE NOMINATIONS

- **COMITÉ DE PLANIFICATION CANTONAL DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION DE L'ENFANT ET DE L'ADULTE**

Dans le cadre de la mise en place de la LPEP, il est prévu que des planifications se fassent à intervalles régulières. Les dispositions mises en place par le canton afin d'assurer la construction de ces planifications comprennent la création d'un Comité de planification cantonal réunissant plusieurs professionnelles et professionnels du domaine de la protection de l'enfant et de l'adulte (institution, association, etc.). Compte tenu des travaux menés depuis plusieurs années dans la partie francophone et bilingue du canton, une place au sein de ce Comité de planification a été réservée à un représentant ou une représentante de notre région et cela afin de faire entendre les besoins des francophones dans ce domaine.

Le CAF et le CJB ont été appelés à nommer cette personne durant l'automne 2021. Travaillant en étroite collaboration avec la PIEA, un appel à candidature a été réalisé dans la région. Plusieurs candidatures sont parvenues à la PIEA ainsi qu'au CAF et au CJB. Finalement, M. Michael Bon et Mme Gaëlle Le Berre (suppléante de M. Michael Bon) ont été nommés. Ce choix est motivé par le fait que tous deux travaillent pour des services placeurs et peuvent ainsi avec une vue plus globale des besoins dans le domaine de la protection de l'enfant et de l'adulte.

## 4.5. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET TÂCHES COMMUNALES

Signée en 2012 et renouvelée en 2013, puis 2017 et 2021, pour une durée reconductible de quatre ans, la convention sur les tâches communales du CAF régit la participation financière des communes bilingues au fonctionnement du secrétariat général du CAF. Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, le total d'heures consacrées aux tâches communales a atteint plus de 100 heures, soit un taux représentant le 6.4 % du temps de travail global (cf. tableau 5) supérieur à la cible fixée par la convention (5 % du temps de travail).

**Tableau 5**

*Nombre d'heures consacrées aux tâches communales pour les années 2015 à 2021 et taux de ces heures par rapport au temps de travail global.*

| Tâches communales                                | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021       |
|--|------|------|------|------|------|------|------------|
| Nombre d'heures consacrées aux tâches communales | 78   | 41   | 65   | 87   | 80   | 94   | <b>103</b> |
| Taux par rapport au temps de travail global      | 4.9  | 2.5  | 4.2  | 5.6  | 4.9  | 5.5  | <b>6.4</b> |

La secrétaire générale du CAF siège au sein du Comité des Annales biennoises. Par cette participation, elle a contribué à augmenter la place du français dans les Annales biennoises en proposant des rédactrices et rédacteurs francophones pour l'élaboration d'articles, en rédigeant elle-même certains articles et en assurant la moitié des chroniques annuelles.

La secrétaire générale assume également des tâches administratives au sein de la Délégation biennoise aux affaires jurassiennes (DBAJ). La DBAJ a dû prendre en main plusieurs dossiers d'importance durant l'année 2021, dossiers relatifs au calcul des sièges garantis à la population francophone au Grand Conseil ou des travaux en lien avec le départ du canton de Berne de la commune de Moutier. Une importante coordination entre le CAF et les deux communes bilingues a également été établie dans le cadre du projet « Ecoles professionnelles 2020 ». Plusieurs rencontres ont également été fixées afin d'assurer la poursuite de la collaboration entre le CAF et la FCS suite au changement à la tête de cette direction de la Ville de Bienne.

Finalement, le secrétariat général du CAF se coordonne sur plusieurs consultations avec les deux municipalités bilingues afin d'informer celles-ci – par exemple sur la question du double émolument pour les avis officiels électronique – ou de soutenir certains questionnements de ces deux communes dans les prises de position du Conseil.

# 5. OBJECTIFS 2021 / ZIELE 2021

## 5.1. EVALUATION DES OBJECTIFS 2021

Pour l'année 2021, le CAF s'était fixé dix objectifs. Voici une évaluation de leur degré d'accomplissement, selon l'échelle suivante :



pas du tout accompli, à revoir, abandonner ou reformuler complètement



peu d'avancées, difficultés, à revoir ou reconduire partiellement



bonnes avancées, projet en cours et/ou à reconduire/poursuivre



très bonnes avancées, projet en bonne voie, résultats tangibles



terminé, largement accompli ; à classer ou à reconduire sous d'autres formes

### **SOUTENIR LE MILIEU CULTUREL DE L'ARRONDISSEMENT DE BIEL/BIENNE FACE AUX CONSÉQUENCES DE LA CRISE INDUITE PAR LA PANDÉMIE MONDIALE DE LA COVID-19**

Le CAF s'est engagé avec force à soutenir les milieux culturels de l'arrondissement de Biel/Bienne durant toute la pandémie du coronavirus. Concernant le cadre légal, il a fait part de sa position en janvier puis en septembre 2021 dans le cadre des révisions urgentes de l'ordonnance portant sur l'introduction de la législation fédérale relative au COVID-19 dans le domaine de la culture (Oï Covid-19). Il a transmis également ses commentaires en octobre 2021 lors de la mise en place de la loi cantonale sur les mesures prises dans le domaine de la culture en lien avec l'épidémie de Covid-19 (LCMC Covid-19).

Le Conseil a profité également des séances de la Commission culture pour relayer les questions, les besoins et les inquiétudes venant du terrain aux représentantes et représentants de l'INC et de l'OC. Il s'est tenu à disposition des artistes et institutions culturelles pour récolter leurs questions, attentes et demandes et assurer ainsi un relai direct auprès de l'OC par le biais de la Commission culture.

Le CAF a également acquis de nouvelles compétences en étant invité par l'OC à se prononcer sur les « projets de transformation », mesure visant à soutenir les entreprises culturelles désireuses d'opérer une réorientation structurelle ou de reconquérir son public (cf. chapitre 4.3 et 7.2.2).

### **PARTICIPER AUX RÉFLEXION AINSI QU'AU PROCESSUS POLITIQUE PORTANT SUR LA RÉPARTITION ET LE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES DE FORMATION DU NIVEAU SECONDAIRE II ET DU TERTIAIRE AFIN DE GARANTIR LE MAINTIEN D'UN ESPACE DE FORMATION ATTRACTIF ET BILINGUE DANS L'ARRONDISSEMENT DE BIEL/BIENNE TANT POUR LES JEUNES FRANCOPHONES QUE LES JEUNES ALÉMANIQUES**

Le CAF continue à atteindre ses objectifs dans ce domaine. L'année 2021 a été occupée par de nombreuses rencontres et discussions portant sur l'avenir des filières de formation professionnelles, notamment francophones et bilingues, dans la région. Le CAF a poursuivi son engagement dans le cadre du groupe pour la promotion de l'apprentissage à Bienne (cf. chapitre 4.1.2). Il a également eu l'occasion de rappeler systématiquement aux autorités cantonales et régionales l'importance de garantir et renforcer les filières de formation professionnelle francophone à Bienne afin de permettre un bilinguisme vivant et le développement, à terme, de filières bilingues répondant aux besoins du terrain.

Investi dans le projet « Ecoles professionnelles 2020 », le CAF, en collaboration avec de nombreux partenaires, est intervenu afin de maintenir la majorité des filières de formation francophone à Bienne (cf. chapitre 7.1.2). Il a eu l'occasion ainsi de développer une vision de la formation professionnelle incluant les régions de Bienne, mais aussi du Seeland et du Jura bernois.

Bien que le projet « Ecoles professionnelles 2020 » s'achève en début d'année 2022, le CAF va poursuivre ses travaux et ses discussions afin de renforcer les synergies entre ses partenaires actifs dans la région du Seeland, de Bienne et du Jura bernois et de consolider encore l'accès aux places d'apprentissage pour les jeunes, notamment francophones.

Durant l'année 2021, la Délégation biennoise aux affaires jurassiennes (DBAJ) a également pris part à plusieurs rencontres et a transmis sa position concernant le développement des filières de formation dans la région. Engagée dans le projet « Avenir Berne romande », la DBAJ a notamment étudié et soutenu les propositions des chargés de projet du canton de Berne de déménager les classes de l'Ecole de Maturité spécialisée (EMsP) à Bienne ainsi que d'analyser la possibilité d'implémenter l'antenne du ceff ARTISANAT dans la cité seelandaise (cf. chapitre 4.4.1 et 8.1). Dans le cadre de ces négociations et si de tels déménagements devaient intervenir, la DBAJ a posé plusieurs demandes afin que le canton de Berne s'engage formellement à accompagner ces changements et à développer les places d'apprentissage pour les jeunes, notamment francophones, dans la région.

Finalement, sur le plan des formations tertiaires, le CAF a analysé et pris position sur les contrats de prestations de la HE-Arc et de la HEP-BEJUNE ainsi que sur les autorisations de dépenses pour l'année 2022. La CoForS s'est entretenue avec la commission Instruction publique du CJB ainsi que le chef de la Section francophone de l'Office de l'enseignement supérieur (OENS), M. Loïc Lang, et le secrétaire général adjoint francophone de l'INC, M. Pierre-Etienne Zürcher, pour discuter en détail des dispositions prévues dans ces contrats de prestations (cf. chapitre 4.1.2 et 7.1.4). Le CAF a également pris connaissance de la convention d'objectifs quadriennale de la HES-SO.

Le secrétariat général du CAF est également en contact avec Mme Simone Hebeisen, chargée des affaires francophones à l'Université de Berne. Il suit avec attention les travaux réalisés dans ce cadre-là et en informe régulièrement les membres du CAF (cf. chapitre 7.1.4). En fin d'année 2021, le CAF a également relayé sa grande inquiétude aux autorités cantonales ainsi qu'aux membres de la Députation francophone du Grand Conseil bernois quant à la proposition de la majorité de la Commission formation du Grand Conseil visant à donner accès aux filières de formation primaire de la PH Berne aux personnes détentrices d'une maturité professionnelle et cela sans condition préalable (cf. 7.1.4). Une telle ouverture n'est pas souhaitée et souhaitable du côté romand.

## **PÉRENNISER LE TRAVAIL VISANT À RENFORCER LES PLACES D'APPRENTISSAGE EN FRANÇAIS À BIENNE, EN PARTICULIER DANS LES DOMAINES DE LA VENTE, DE LA SANTÉ ET DE L'ADMINISTRATION.**

Le projet aJir/CAF a poursuivi ses activités durant l'année 2021, permettant à de nombreux jeunes francophones présentant des difficultés scolaires de trouver des solutions de formation. Le CAF travaille à pérenniser ce projet qui montre, depuis plusieurs années, des résultats très concluants. Il a pris langue avec l'Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle (OMP), partenaire engagé dans ce projet, afin de trouver des solutions de pérennisation. En effet, le projet est aujourd'hui soutenu en partie par le canton de Berne via l'OMP, la Ville de Bienne, la commune municipale d'Evilard ainsi que la Confédération et le budget pour le développement du bilinguisme du canton de Berne. Ces deux dernières subventions sont toutefois très fragiles et pourraient à terme mettre en péril l'ensemble du projet. Des discussions sont en cours afin de trouver des solutions, soit dans le cadre d'un redimensionnement du projet, soit dans l'apport de subventions plus stables et pérennes. Des avancées sont à constater, mais d'importants travaux restent à mener ces prochaines années dans ce domaine, notamment en tenant compte de la réforme prévue pour les formations commerciales.

## **PARTICIPER ACTIVEMENT AUX RÉFLEXIONS ET À LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT D'EXPERTS SUR LE BILINGUISME EN DIALOGUE AVEC LES PARTENAIRES CANTONAUX, RÉGIONAUX ET LOCAUX.**

Durant l'année 2021, le CAF a été impliqué à plusieurs niveaux dans la mise en œuvre des 26 mesures retenues par le Conseil-exécutif visant à développer et renforcer le bilinguisme cantonal. Il a notamment fait plusieurs propositions et a soutenu de nombreux acteurs et actrices locaux dans l'obtention d'une aide via la loi fédérale sur les langues ou via le budget cantonal pour le développement du bilinguisme.

Dans le domaine de la culture, la secrétaire générale du CAF a pris part au groupe de travail chargé de dessiner les contours du « Prix du bilinguisme dans la culture ». Siégeant au côté de représentantes et

représentants de l'OC, du CJB, du Forum du bilinguisme, de Région capitale suisse ainsi que d'expertes et experts externes au canton de Berne, elle a participé aux discussions et réflexions afin d'aboutir à la réalisation de la mesure 20 de l'ACE 696/2019 stipulant que « [la Direction de l'instruction publique et de la culture] est chargée d'étudier, avec les partenaires de son choix, la mise en place d'un prix du bilinguisme dans la culture, qui serait décerné en parallèle au prix de la culture du canton de Berne. ». Deux rencontres ont eu lieu durant l'automne 2021 et deux autres sont prévues durant le printemps 2022. Les membres politiques du CAF seront ensuite invités à se prononcer en 2022 sur la proposition finale définissant ce nouveau prix.

Le CAF a également pris connaissance des nouveaux outils développés par l'Office du personnel du canton de Berne et permettant d'aborder les sept étapes du recrutement du personnel de l'Etat. Parallèlement, le CAF a poursuivi les pointages qu'il réalise concernant les offres d'emploi émises par le canton de Berne. Ce travail permet de mettre en évidence les bonnes pratiques, interroger d'autres pratiques moins favorables aux francophones et ainsi exemplifier certaines demandes dans ce domaine.

Le CAF a également poursuivi son travail concernant l'analyse des contrats de prestations et la possibilité d'y intégrer des dispositions visant le respect du bilinguisme et de la territorialité des langues. Pour le Conseil, la possibilité d'analyser plus en profondeur l'intégration de telles dispositions est primordiale. En 2020, il avait entamé un dialogue avec la DSSI dans le cadre d'un contrat de prestations spécifique établi avec le Centre de puériculture du canton de Berne. Ces travaux ont continué durant l'année 2021. Le CAF a également fait part systématiquement dans ses prises de position de cette nécessité d'établir des contrats de prestations intégrant des dispositions visant le respect du bilinguisme et de la territorialité des langues. Il est primordial que de telles dispositions figurent dans les contrats de prestations, mais soient également comprises par les signataires et mises en œuvre. La question d'un soutien financier spécifique pour la réalisation d'une telle disposition a également été posée à plusieurs reprises auprès des autorités cantonales. Les travaux doivent se poursuivre durant l'année 2022.

## **SOUTENIR ET AMÉLIORER LE DÉVELOPPEMENT DU BILINGUISME ET LA PRISE EN COMPTE DES BESOINS DE LA POPULATION FRANCOPHONE DANS LE DOMAINE DES SOINS.**

Le CAF a travaillé à la réalisation de cet objectif à plusieurs niveaux. Il a notamment soutenu le Centre hospitalier biennois (CHB) dans sa demande de subventions 2022 via la loi fédérale sur les langues. Le CoForS a mené plusieurs discussions durant l'année visant à renforcer le bilinguisme dans le domaine des soins. Elle est notamment intervenue dans le cadre de demandes d'actrices et d'acteurs locaux pour obtenir des documents traduits liés à la gestion de la pandémie de la Covid-19. Néanmoins, compte tenu de cette pandémie, les liens avec les partenaires œuvrant dans le domaine des soins ont été plus ténus en 2021.

Lors de sa séance plénière en commun avec le CJB, le CAF a également pu aborder plusieurs points en lien avec le domaine des soins et de la santé. En effet, lors de cette rencontre, M. le conseiller d'Etat Pierre Alain Schnegg, M. Yves Bichsel, secrétaire général de la DSSI ainsi que M. David Gaffino sont intervenus et ont présenté plusieurs domaines d'actions. La question de l'avenir des institutions dans les régions de Bienne et du Jura bernois, mais également le développement du bilinguisme cantonal ainsi que certains éléments liés aux domaines des soins et de la santé ont ainsi pu être abordés (cf. chapitre 4.1.1).

## **POURSUIVRE LES RÉFLEXIONS AFIN D'AMÉLIORER AVEC LE CJB ET LES MILIEUX CONCERNÉS LA PRISE EN CHARGE D'ENFANTS ET D'ADOLESCENTS PLACÉS ET LE SOUTIEN DES FAMILLES FRANCOPHONES EN DIFFICULTÉS DANS LA RÉGION EN INCITANT NOTAMMENT LE CANTON DE BERNE À PÉRENNISER LE GROUPE DE COORDINATION CANTONAL DANS CE DOMAINE.**

L'objectif est atteint. Durant l'année 2021, le CAF a été impliqué à de nombreux niveaux dans la réalisation de cet objectif. Il a pu voir s'ouvrir les 6 places d'accueil d'urgence et d'observation au CEPC de Courtelary en juin 2021. Plusieurs autres offres sont également venues compléter les prestations de soutien aux jeunes et enfants dans la région (cf. chapitre 1 et 7.1.1). Le CAF a également pris position, en collaboration avec le CJB et la PIEA, sur les ordonnances découlant de la nouvelle loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP). Il a suivi les travaux de mise en œuvre de cette loi et a nommé deux représentantes et représentants de la région pour siéger au sein du Comité cantonal de planification (cf. chapitre 4.4.2 et 7.1.1). Le Conseil a également suivi les travaux du projet REVOS et s'est prononcé sur la modification de l'ordonnance sur l'école obligatoire et sur l'ordonnance sur l'offre spécialisée de l'école obligatoire (cf. 4.4.1).



De nombreux besoins demeurent et conduisent le CAF à poursuivre son engagement dans ce domaine ces prochaines années.

## **ASSURER, DANS L'INTÉRÊT DES FRANCOPHONES DE LA RÉGION, UNE BONNE COLLABORATION AVEC LE CJB, LA VILLE DE BIENNE, LA COMMUNE D'EVILARD, LES 17 COMMUNES GERMANOPHONES DE L'ARRONDISSEMENT DE BIEL/BIENNE AINSI QUE LES PARTENAIRES DU CAF DANS LE TRAITEMENT DES CONSULTATIONS ET DES DOSSIERS CLÉS.**

Le CAF attache une grande importance à l'entente et à la collaboration avec ses partenaires (cf. chapitre 10 et 11). De nombreux dossiers ont été menés conjointement avec le CJB, la Ville de Bienne et la commune municipale d'Evilard ou encore d'autres partenaires tels que la PIEA et le Forum du bilinguisme. Le CAF, par sa nouvelle commission non permanente, s'est également employé à renforcer les liens avec les 17 communes germanophones. Des rencontres avec les communes de Port et de Brügg ont notamment pu avoir lieu. Une présentation du Conseil à l'ensemble des maires des 19 communes de l'arrondissement de Biel/Bienne s'est également tenue le 25 novembre 2021. Le CAF et l'association seeland.biel/bienne ont ainsi pu discuter de leur vision respective dans le cadre du projet « Ecoles professionnelles 2020 », mais également dans l'optique de la préparation des élections 2022.

## **GARANTIR UNE VOIX AUX 30 000 FRANCOPHONES DE L'ARRONDISSEMENT**

Le CAF s'est employé durant l'année 2021 à renforcer ses liens tant avec l'association seeland.biel/bienne qu'avec les autorités des 17 communes germanophones de l'arrondissement administratif de Biel/Bienne. Malgré la situation pandémique, la Commission ad hoc a pu remplir une grande partie de son mandat qui visait à établir une stratégie portant sur le renforcement des liens avec les 17 communes germanophones. Dans un second mandat, prévoyant cette fois la mise en œuvre de ladite stratégie, les membres de la Commission ad hoc ont mené des premières rencontres avec les autorités communales de Brügg et de Port. Des contacts ont également été établis avec la commune de Safnern, de Nidau et de Douannes. Ces rencontres ont permis de mettre en évidence des thématiques spécifiques notamment dans le domaine de la migration et de la scolarisation. Les travaux se poursuivent durant l'année 2022 (cf. chapitre 1).

Le CAF a été invité à prendre part à la Conférence des maires de l'arrondissement de Biel/Bienne, organisée par la Préfecture de Biel/Bienne et la commune de Brügg le 25 novembre 2021. Cette rencontre a été l'occasion de transmettre l'ensemble des informations relatives aux élections 2022 du CAF et de discuter avec les maires des communes de l'arrondissement de Biel/Bienne.

Le Bureau du CAF s'est, quant à lui, entretenu avec la Préfète Mme Romi Stebler ainsi que la Préfète suppléante Mme Béatrice Meyer dans le cadre de la séance du Bureau du CAF du 16 juin 2021. Cette rencontre a permis notamment de faire connaissance avec la nouvelle préfète et de discuter des rôles et missions de chacun. Les membres ont profité de cette occasion pour rappeler la tenue des élections du CAF 2022.

Cet objectif représentant la mission de base du CAF, l'ensemble des activités et actions réalisées durant l'année 2021 contribuent à la réalisation de celui-ci.

## **TRAVAILLER EN COLLABORATION AVEC LES COMMUNES BILINGUES DE L'ARRONDISSEMENT DE BIEL/BIENNE ET EN SOUTIEN DU FORUM DU BILINGUISME À LA MISE EN PLACE D'UNE CHARTE VISANT UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DES DEUX LANGUES OFFICIELLES DANS LA VENTE ET LES COMMERCES, DANS LE RESPECT DE LA LIBERTÉ ÉCONOMIQUE.**






L'objectif n'est pas atteint. Le CAF demeure en contact avec le Forum du bilinguisme. Un premier texte avait été soumis en 2020 au secrétariat général du CAF. Celui-ci avait alors soulevé plusieurs questions qui doivent encore trouver une réponse. Compte tenu des autres dossiers à traiter, le CAF n'a eu que peu d'occasion de s'atteler à la réalisation de cet objectif durant l'année 2021.

## **AMÉLIORER EN COLLABORATION AVEC LES ACTEURS CANTONAUX LA PRISE EN COMPTE DU FRANÇAIS ET DU BILINGUISME DANS LES OFFRES D'EMPLOI ET L'ENGAGEMENT DU PERSONNEL ADMINISTRATIF CANTONAL.**

Comme mentionné précédemment, le CAF suit avec attention la mise en œuvre des 26 mesures de l'arrêté du Conseil-exécutif (ACE 696/2019) visant le développement du bilinguisme au niveau du canton de Berne. Dans le cadre de ces 26 mesures, plusieurs concernent directement l'Office du personnel du canton de Berne. En collaboration avec cet office, la Chancellerie d'Etat et le CJB, le CAF a réalisé une analyse des offres d'emploi éditées par le canton de Berne. Au moyen de plusieurs pointages durant l'année, cette analyse permet ainsi de mettre en évidence les bonnes pratiques mais également les questions qui peuvent se poser en matière d'équité entre francophones et germanophones. Le CAF a également analysé les nouveaux outils mis à disposition des directions cantonales. Ces outils présentent les 7 étapes pour le recrutement du personnel. Dans ce cadre-là, l'Office du personnel a intégré dans plusieurs de ces étapes des questions relatives au bilinguisme. Les travaux devront se poursuivre en 2022, et le CAF réitérera notamment pour obtenir la mise en valeur des statistiques sur les langues du personnel de l'état.

## 5.2. EVALUATION DER ZIELE 2021

Der RFB hatte sich für das Jahr 2021 insgesamt elf Ziele gesetzt. Hier eine Beurteilung des Erfüllungsgrads gemäss folgender Skala:

-  nicht erfüllt, muss überprüft, aufgegeben oder komplett umformuliert werden
-  wenig fortgeschritten, Schwierigkeiten, muss überprüft oder teilweise erneuert werden
-  gut fortgeschritten, Projekt läuft und/oder muss erneuert/fortgesetzt werden
-  sehr gut fortgeschritten, Projekt auf gutem Weg, Resultate greifbar
-  abgeschlossen, weitgehend erfüllt, muss abgeschrieben bzw. in anderer Form erneuert werden

### **UNTERSTÜTZEN DER KULTUR IM VERWALTUNGSKREIS BIEL/BIENNE ANGESICHTS DER FOLGEN DER KRISE IM ZUSAMMENHANG MIT DER CORONAVIRUS-PANDEMIE**

Der RFB setzte sich mit Nachdruck für die Unterstützung der kulturellen Kreise des Verwaltungskreises Biel/Bienne während der gesamten Coronavirus-Pandemie ein. In Bezug auf den gesetzlichen Rahmen gab er im Januar und dann im September 2021 im Rahmen der dringlichen Revisionen der Einführungsverordnung zur eidgenössischen Covid-19-Gesetzgebung im Kulturbereich (EV Covid-19 Kultur) seine Stellungnahme ab. Er übermittelte seine Kommentare auch im Oktober 2021 bei der Einführung des Kantonalen Gesetzes über die Massnahmen im Kulturbereich im Zusammenhang mit der Covid-19-Epidemie (KMKG Covid-19).

Der Rat nutzte auch die Sitzungen der Kulturkommission, um Fragen, Bedürfnisse und Bedenken aus der Praxis an die Vertreterinnen und Vertreter der BKD und des AK weiterzuleiten. Er stand den Künstlern und kulturellen Einrichtungen zur Verfügung, um ihre Fragen, Erwartungen und Forderungen zu sammeln und so über die Kulturkommission eine direkte Weiterleitung an das AK zu gewährleisten.

Der RFB hat auch neue Kompetenzen erworben, indem er vom Amt für Kultur aufgefordert wurde, zu den «Transformationsprojekten» Stellung zu nehmen, einer Massnahme zur Unterstützung von Kulturbetrieben, die eine strukturelle Neuausrichtung vornehmen oder ihr Publikum zurückgewinnen wollen (s. Kapitel 4.3 und 7.2.2).

### **MITWIRKEN BEI DEN ÜBERLEGUNGEN ÜBER DIE SOWIE BEIM POLITISCHEN PROZESS DER ZUTEILUNG UND ENTWICKLUNG DER STUDIENGÄNGE AUF SEKUNDARSTUFE II UND AUF TERTIÄRSTUFE, UM FÜR FRANZÖSISCHSPRACHIGE UND DEUTSCHSPRACHIGE JUGENDLICHE DIE AUFRECHTERHALTUNG EINES ATTRAKTIVEN ZWEISPRACHIGEN BILDUNGSRAUMS IM VERWALTUNGSKREIS BIEL/BIENNE ZU GEWÄHRLEISTEN**

Der RFB erreicht seine Ziele in diesem Bereich weiterhin. 2021 fanden zahlreiche Treffen und Diskussionen statt, die sich mit der Zukunft der Berufsbildungsgänge, insbesondere der französischsprachigen und zweisprachigen, in der Region befassten. Der RFB setzte sein Engagement im Rahmen der Gruppe zur Lehrstellenförderung in Biel fort (s. Kapitel 4.1.2). Er hatte auch Gelegenheit, die kantonalen und regionalen Behörden systematisch daran zu erinnern, wie wichtig es ist, die französischsprachigen Berufsbildungsgänge in Biel zu sichern und zu stärken, um eine lebendige Zweisprachigkeit und langfristig die Entwicklung von zweisprachigen Bildungsgängen zu ermöglichen, die den Bedürfnissen vor Ort entsprechen.

Im Rahmen des Projekts «Berufsfachschulen 2020» setzte sich der RFB in Zusammenarbeit mit zahlreichen Partnern dafür ein, dass die Mehrheit der französischsprachigen Ausbildungsgänge in Biel verbleibt (s. Kapitel 7.1.2). So hatte er die Gelegenheit, eine Vision der Berufsbildung zu entwickeln, die nicht nur die Region Biel, sondern auch das Seeland und den Berner Jura umfasst. Obwohl das Projekt

«Berufsfachschulen 2020» Anfang 2022 ausläuft, wird der RFB seine Arbeiten und Diskussionen fortsetzen, um die Synergien zwischen seinen in den Regionen Seeland, Biel und Berner Jura tätigen Partnern zu verstärken und den Zugang zu Lehrstellen für Jugendliche, insbesondere für französischsprachige, weiter zu verbessern.

Im Laufe des Jahres 2021 nahm die Bieler Juradelegation (DBAJ) ebenfalls an mehreren Treffen teil und übermittelte ihre Haltung bezüglich der Entwicklung der Bildungsgänge in der Region. Im Rahmen des Projekts «Avenir Berne romande» hat die DBAJ insbesondere die Vorschläge der Projektbeauftragten des Kantons Bern geprüft und unterstützt, die Klassen der Fachmaturitätsschule (FMS) nach Biel zu verlegen sowie die Möglichkeit zu analysieren, die Zweigstelle des ceff ARTISANAT in Biel anzusiedeln (s. Kapitel 4.4.1 und 8.1). Im Rahmen dieser Verhandlungen und falls es zu solchen Umzügen kommen sollte, hat die DBAJ mehrere Forderungen gestellt, damit sich der Kanton Bern formell verpflichtet, diese Veränderungen zu begleiten und Lehrstellen für Jugendliche, insbesondere für französischsprachige, in der Region zu entwickeln.

Schliesslich hat der RFB im Bereich der tertiären Ausbildungen die Leistungsverträge der HE-Arc und der HEP-BEJUNE sowie die Ausgabenbewilligungen für das Jahr 2022 analysiert und dazu Stellung genommen. Die Kommission Bildung, Gesundheit und Soziales (CoForS) führte Gespräche mit der Bildungskommission des BJR sowie mit dem Leiter der französischsprachigen Abteilung des Amts für Hochschulen (AH), Loïc Lang, und dem stellvertretenden französischsprachigen Generalsekretär der BKD, Pierre-Etienne Zürcher, um die in diesen Leistungsverträgen vorgesehenen Bestimmungen im Detail zu diskutieren (s. Kapitel 4.1.2 und 7.1.4). Der RFB hat auch die vierjährige Zielvereinbarung der HES-SO zur Kenntnis genommen.

Das Generalsekretariat des RFB steht auch in Kontakt mit Simone Hebeisen, der Beauftragten für französischsprachige Angelegenheiten an der Universität Bern. Es verfolgt aufmerksam die in diesem Rahmen durchgeführten Arbeiten und informiert die Mitglieder des RFB regelmässig darüber (s. Kapitel 7.1.4). Ende 2021 hat der RFB den kantonalen Behörden und den Mitgliedern der französischsprachigen Deputation des bernischen Grossen Rates auch seine grosse Besorgnis über den Vorschlag der Mehrheit der grossrätlichen Bildungskommission mitgeteilt, Personen mit Berufsmaturität ohne Vorbedingungen Zugang zu den primären Bildungsgängen der PH Bern zu gewähren (s. Kapitel 7.1.4). Eine solche Öffnung ist von welscher Seite weder erwünscht noch wünschenswert.

## **VERSTETIGEN DER MASSNAHMEN ZUR STÄRKUNG FRANZÖSISCHSPRACHIGER LEHRSTELLEN IN BIEL, NAMENTLICH IN DEN BEREICHEN VERKAUF, GESUNDHEIT UND VERWALTUNG**

Das Projekt aJir/RFB wurde auch 2021 fortgesetzt und ermöglichte es zahlreichen französischsprachigen Jugendlichen mit schulischen Schwierigkeiten, Ausbildungslösungen zu finden. Der RFB arbeitet daran, dieses Projekt, das seit mehreren Jahren sehr beeindruckende Ergebnisse erzielt, dauerhaft zu etablieren. Er hat sich mit dem Mittelschul- und Berufsbildungsamt (MBA), dem engagierten Partner in diesem Projekt, in Verbindung gesetzt, um Lösungen für die Verstetigung zu finden. Tatsächlich wird das Projekt heute teilweise vom Kanton Bern über das MBA, von der Stadt Biel, der Einwohnergemeinde Evilard sowie vom Bund und dem Budget für die Entwicklung der Zweisprachigkeit des Kantons Bern unterstützt. Die beiden letztgenannten Fördermittel sind jedoch sehr anfällig und könnten langfristig das gesamte Projekt gefährden. Derzeit laufen Gespräche, um Lösungen zu finden, entweder im Rahmen einer Redimensionierung des Projekts oder durch die Bereitstellung stabilerer und dauerhafterer Finanzhilfen. Es sind Fortschritte zu verzeichnen, aber in den nächsten Jahren sind in diesem Bereich noch wichtige Arbeiten zu leisten, insbesondere unter Berücksichtigung der geplanten Reform der KV-Ausbildungen.

## **AKTIVES MITWIRKEN BEI DEN ÜBERLEGUNGEN UND BEI DER UMSETZUNG DER EMPFEHLUNGEN DES EX-PERTENBERICHTS ÜBER DIE ZWEISPRACHIGKEIT, DIES IM DIALOG MIT DEN KANTONALEN, REGIONALEN UND LOKALEN PARTNERN**

Im Jahr 2021 war der RFB auf mehreren Ebenen in die Umsetzung der 26 vom Regierungsrat beschlossenen Massnahmen zur Entwicklung und Stärkung der kantonalen Zweisprachigkeit involviert. Er machte insbesondere mehrere Vorschläge und unterstützte zahlreiche lokale Akteurinnen und Akteure bei der Erlangung einer Unterstützung über das eidgenössische Sprachengesetz oder über das kantonale Budget für die Entwicklung der Zweisprachigkeit.

Im Bereich Kultur nahm die Generalsekretärin des RFB an der Arbeitsgruppe teil, die damit beauftragt war, den «Preis für die Zweisprachigkeit in der Kultur» zu skizzieren. Neben Vertreterinnen und Vertretern des AK, des BJR, des Forums für die Zweisprachigkeit, der Hauptstadtreion Schweiz sowie kantonsexternen Expertinnen und Experten nahm sie an den Diskussionen und Überlegungen teil, die zur Umsetzung der Massnahme 20 des RRB 696/2019 führten, in der es heisst: «[Die Bildungs- und Kulturdirektion] wird beauftragt, mit den Partnern ihrer Wahl die Schaffung eines zweisprachigen Kulturpreises zu prüfen, der parallel zum Kulturpreis des Kantons Bern verliehen würde.» Zwei Treffen fanden im Herbst 2021 statt, und zwei weitere sind für den Frühling 2022 geplant. Die politischen Mitglieder des RFB werden dann eingeladen sein, sich 2022 über den endgültigen Vorschlag für diesen neuen Preis zu äussern.

Das RFB nahm auch Kenntnis von den neuen Instrumenten, die das Personalamt des Kantons Bern entwickelt hat, um die sieben Phasen der Rekrutierung von Kantonspersonal anzugehen. Parallel dazu führte der RFB seine Stichproben zu den Stellenangeboten des Kantons Bern fort. Diese Arbeit ermöglicht es, Good Practices hervorzuheben, andere Praktiken zu hinterfragen, die für Französischsprachige weniger günstig sind, und so bestimmte Forderungen in diesem Bereich zu veranschaulichen.

Der RFB setzte auch seine Arbeit zur Analyse der Leistungsverträge und der Möglichkeit der Aufnahme von Bestimmungen zur Wahrung der Zweisprachigkeit und der Sprachenterritorialität in diese Verträge fort. Für den Rat ist die Möglichkeit, die Aufnahme solcher Bestimmungen eingehender zu analysieren, von grösster Bedeutung. Im Jahr 2020 hatte der Rat im Rahmen einer spezifischen Leistungsvereinbarung mit der Mütter- und Väterberatung des Kantons Bern einen Dialog mit der GSI aufgenommen. Diese Arbeiten wurden 2021 fortgesetzt. Der RFB hat in seinen Stellungnahmen ebenfalls systematisch auf die Notwendigkeit hingewiesen, Leistungsverträge zu erstellen, die Bestimmungen zur Einhaltung der Zweisprachigkeit und der Sprachenterritorialität enthalten. Es ist von entscheidender Bedeutung, dass solche Bestimmungen nicht nur in den Leistungsverträgen enthalten sind, sondern auch von den Unterzeichnern verstanden und umgesetzt werden. Auch die Frage nach einer spezifischen finanziellen Unterstützung für die Umsetzung einer solchen Bestimmung wurde bei den kantonalen Behörden mehrfach gestellt. Die Arbeiten sollen im Laufe des Jahres 2022 fortgesetzt werden.

## **UNTERSTÜTZEN UND VERBESSERN DER WEITERENTWICKLUNG DER ZWEISPRACHIGKEIT UND DER BERÜCKSICHTIGUNG DER BEDÜRFNISSE DER FRANZÖSISCHSPRACHIGEN BEVÖLKERUNG IM PFLEGEBEREICH**

Das RFB hat sich auf mehreren Ebenen für die Erreichung dieses Ziels eingesetzt. Insbesondere unterstützte er das Spitalzentrum Biel (SZB) bei seinem Beitragsgesuch gemäss eidgenössischem Sprachengesetz für 2022. Die Kommission Bildung, Gesundheit und Soziales (CoForS) führte im Laufe des Jahres auch mehrere Gespräche, die auf die Stärkung der Zweisprachigkeit im Pflegebereich abzielten. Sie intervenierte insbesondere im Rahmen von Anfragen lokaler Akteurinnen und Akteure nach übersetzten Dokumenten im Zusammenhang mit der Bewältigung der Covid-19-Pandemie. Aufgrund der Pandemie waren die Verbindungen zu den Partnern im Pflegebereich im Jahr 2021 jedoch weniger stark ausgeprägt.

Anlässlich seiner gemeinsamen Plenarsitzung mit dem BJR konnte der RFB auch mehrere Punkte im Zusammenhang mit dem Pflege- und Gesundheitsbereich ansprechen. Bei diesem Treffen äusserten sich Regierungsrat Pierre Alain Schnegg, Yves Bichsel, Generalsekretär der GSI, sowie Vizestaatsschreiber David Gaffino und stellten mehrere Aktionsbereiche vor. So konnten die Frage der Zukunft der Institutionen in den Regionen Biel und Berner Jura, aber auch die Entwicklung der kantonalen Zweisprachigkeit sowie gewisse Punkte im Zusammenhang mit den Bereichen Pflege und Gesundheit angesprochen werden (s. Kapitel 4.1.1).

## **FORTSETZEN DER ÜBERLEGUNGEN, UM ZUSAMMEN MIT DEM BJR UND DEN BETROFFENEN KREISEN IN DER REGION DIE BETREUUNG VON PLATZIERTE KINDErn UND JUGENDLICHEN SOWIE DIE UNTERSTÜTZUNG VON FRANZÖSISCHSPRACHIGEN FAMILIEN IN SCHWIERIGEN SITUATIONEN ZU VERBESSERN, INDEm DER KANTON NAMENTLICH ANGESTOSSEN WIRD, DIE KANTONALE KOORDINATIONSGRUPPE IN DIESEM BEREICH ZU VERSTETIGEN**

Das Ziel wurde erreicht. Im Jahr 2021 war der RFB auf vielen Ebenen an der Erreichung dieses Ziels beteiligt. Er konnte miterleben, wie im Juni 2021 die 6 Notfall- und Beobachtungsplätze im CEPC in Courtelary eingeweiht wurden. Auch mehrere andere Angebote ergänzten die Leistungen zur Unterstützung von Jugendlichen und Kindern in der Region (s. Kapitel 1 und 7.1.1). Der RFB hat zudem in Zusammenarbeit mit dem BJR und der

PIEA zu den Verordnungen Stellung genommen, die sich aus dem neuen Gesetz über die Leistungen für Kinder mit besonderem Förder- und Schutzbedarf (KFSG) ergeben. Er verfolgte die Arbeiten zur Umsetzung dieses Gesetzes und ernannte zwei Vertreterinnen und Vertreter der Region als Mitglieder des kantonalen Planungsausschusses (s. Kapitel 4.4.2. und 7.1.1). Der Rat verfolgte auch die Arbeiten des Projekts REVOS und nahm zur Änderung der Volksschulverordnung und zur Verordnung über das besondere Volksschulangebot Stellung (s. Kapitel 4.4.1). Zahlreiche Bedürfnisse bleiben bestehen und veranlassen den RFB, sein Engagement in diesem Bereich in den nächsten Jahren fortzusetzen.

## **SICHERSTELLEN – IM INTERESSE DER FRANZÖSISCHSPRACHIGEN IN DER REGION – EINER GUTEN ZUSAMMENARBEIT MIT DEM BJR, DER STADT BIEL, DER GEMEINDE EVILARD, DEN 17 DEUTSCHSPRACHIGEN GEMEINDEN DES VERWALTUNGSKREISES BIEL/BIENNE SOWIE DEN PARTNERN DES RFB BEI DER BEHANDLUNG VON VERNEHMLASSUNGEN UND SCHLÜSSELGESCHÄFTEN**

Das RFB legt grossen Wert auf die Verständigung und die Zusammenarbeit mit seinen Partnern (s. Kapitel 10 und 11). Zahlreiche Dossiers wurden gemeinsam mit dem BJR, der Stadt Biel und der Einwohnergemeinde Evilard oder auch mit anderen Partnern wie der PIEA und dem Forum für die Zweisprachigkeit bearbeitet. Der RFB hat sich mit seiner neuen nichtständigen Kommission auch darum bemüht, die Beziehungen zu den 17 deutschsprachigen Gemeinden zu stärken. Insbesondere fanden Treffen mit den Gemeinden Port und Brügg statt. Am 25. November 2021 fand zudem eine Einführung des Rates bei allen Gemeindepräsidentinnen und Gemeindepräsidenten der 19 Gemeinden des Verwaltungskreises Biel/Bienne statt. Der RFB und der Verein seeland.biel/bienne konnten so über ihre jeweilige Vision im Rahmen des Projekts «Berufsfachschulen 2020», aber auch im Hinblick auf die Vorbereitung der Wahlen 2022 diskutieren.

## **DEN 30 000 FRANZÖSISCHSPRACHIGEN DES VERWALTUNGSKREISES EINE STIMME GEBEN**

Der RFB war 2021 bestrebt, seine Beziehungen sowohl zum Verein seeland.biel/bienne als auch zu den Behörden der 17 deutschsprachigen Gemeinden des Verwaltungskreises Biel/Bienne zu stärken. Trotz der Coronavirus-Pandemie konnte die Ad-hoc-Kommission einen Grossteil ihres Mandats erfüllen, das darauf abzielte, eine Strategie für die Stärkung der Beziehungen zu den 17 deutschsprachigen Gemeinden zu erarbeiten. In einem zweiten Mandat, das die Umsetzung der Strategie vorsah, führten die Mitglieder der Ad-hoc-Kommission erste Treffen mit den Gemeindebehörden von Brügg und Port durch. Zudem wurden Kontakte mit den Gemeinden Safnern, Nidau und Twann geknüpft. Diese Treffen ermöglichten es, spezifische Themen insbesondere im Bereich der Migration und der Einschulung hervorzuheben. Die Arbeiten werden 2022 fortgesetzt (s. Kapitel 1).

Der RFB wurde eingeladen, an der Gemeindepräsidentenkonferenz des Verwaltungskreises Biel/Bienne teilzunehmen, die vom Regierungsstatthalteramt Biel/Bienne und von der Gemeinde Brügg am 25. November 2021 organisiert wurde. Dieses Treffen bot die Gelegenheit, alle Informationen zu den RFB-Wahlen 2022 zu übermitteln und mit den Gemeindepräsidentinnen und Gemeindepräsidenten des Verwaltungskreises Biel/Bienne zu diskutieren.

Das Büro des RFB traf sich im Rahmen seiner Sitzung vom 16. Juni 2021 zu Gesprächen mit Regierungsstatthalterin Romi Stebler und der stellvertretenden Regierungsstatthalterin Béatrice Meyer. Dieses Treffen diente insbesondere dazu, die neue Regierungsstatthalterin kennenzulernen sowie die jeweiligen Rollen und Aufgaben zu besprechen. Die Mitglieder nutzten die Gelegenheit, um an die RFB-Wahlen 2022 zu erinnern.

Da dieses Ziel den Kernauftrag des RFB darstellt, tragen alle Aktivitäten und Massnahmen, die 2021 durchgeführt werden, zu dessen Erreichung bei.

**■ MITWIRKEN, IN ZUSAMMENARBEIT MIT DEN ZWEISPRACHIGEN GEMEINDEN DES VERWALTUNGSKREISES BIEL/BIENNE UND ALS UNTERSTÜTZUNG DES FORUMS FÜR DIE ZWEISPRACHIGKEIT, BEI DER ERARBEITUNG EINER CHARTA ZUR BESSEREN BERÜCKSICHTIGUNG DER BEIDEN AMTSSPRACHEN IM VERKAUF UND IM HANDEL, DIES UNTER WAHRUNG DER WIRTSCHAFTLICHEN FREIHEIT**

Das Ziel wurde nicht erreicht. Der RFB bleibt mit dem Forum für die Zweisprachigkeit in Kontakt. Ein erster Text wurde 2020 dem Generalsekretariat des RFB vorgelegt. Dieser hatte damals mehrere Fragen aufgeworfen, die noch zu beantworten sind. Angesichts der anderen zu behandelnden Dossiers hatte der RFB im Jahr 2021 nur wenig Gelegenheit, sich mit der Verwirklichung dieses Ziels zu befassen.

**■ VERSTÄRKEN DER BERÜCKSICHTIGUNG DER FRANZÖSISCHEN SPRACHE UND DER ZWEISPRACHIGKEIT IN STELLENINSERATEN UND BEI DER ANSTELLUNG VON KANTONALEM VERWALTUNGSPERSONAL, DIES IN ZUSAMMENARBEIT MIT DEN KANTONALEN AKTEUREN**

Wie bereits erwähnt, verfolgt der RFB aufmerksam die Umsetzung der 26 Massnahmen des Regierungsratsbeschlusses (RRB 696/2019) zur Weiterentwicklung der Zweisprachigkeit auf Ebene des Kantons Bern. Im Rahmen dieser 26 Massnahmen betreffen mehrere direkt das Personalamt des Kantons Bern. In Zusammenarbeit mit dem Personalamt, der Staatskanzlei und dem BJR hat der RFB die vom Kanton Bern veröffentlichten Stellenangebote analysiert. Dank mehrerer Stichproben im Laufe des Jahres ermöglicht es diese Analyse, gute Praktiken aufzuzeigen, aber auch Fragen, die sich in Bezug auf die Gleichbehandlung zwischen französisch- und deutschsprachigen Personen stellen können. Der RFB hat auch die neuen Instrumente analysiert, die den kantonalen Direktionen zur Verfügung gestellt wurden. Diese umfassen die sieben Schritte der Personalrekrutierung. In diesem Rahmen hat das Personalamt in mehrere dieser Etappen Fragen zur Zweisprachigkeit integriert. Die Arbeiten müssen 2022 fortgesetzt werden, und der RFB wird sich insbesondere erneut dafür einsetzen, dass die Statistiken über die Sprachen des Kantonspersonals ausgewertet werden.

# 6. AFFAIRES DU BUREAU ET DU PLÉNUM

## 6.1. ELECTION COMPLÉMENTAIRE AU CAF

M. Cédric Némitz ayant quitté le CAF le 31 décembre 2020 puisque ne se représentant pas à sa succession lors des élections au Conseil municipal de Bienne, il a souhaité céder son siège à sa successeuse à la tête de la Direction de la formation, de la culture et du sport (FCS) de la Ville de Bienne. Une élection complémentaire organisée par la Ville de Bienne en début d'année 2021 a conduit à l'élection de Mme la conseillère municipale Glenda Gonzalez Bassi comme troisième représentante du Conseil municipal de Bienne siégeant au sein du CAF.



## 6.2. PREFECTURE DE BIENNE

La séance du Bureau du CAF du 16 juin 2021 a conduit les membres à rencontrer la nouvelle préfète élue, Mme Romi Stebler. Cet échange a été l'occasion de rappeler les rôles de chacune des institutions, d'aborder les élections 2022 au CAF et de renforcer les liens avec un partenaire important pour le CAF, notamment dans ses liens avec les 17 communes germanophones. Cette rencontre a conduit également à une invitation du CAF à prendre part à la Conférence des maires organisée le 25 novembre 2021.

## 6.3. ORGANISATION DU CONSEIL EN PÉRIODE DE PANDÉMIE

Durant le premier trimestre de l'année 2021, les séances du CAF ont été réorganisées pour permettre une participation des membres par visioconférence. La pandémie a conduit également le CAF à traiter des affaires en urgence dans des délais extrêmement courts. Ces affaires ont parfois été de la responsabilité du Bureau, puisque celui-ci a les compétences de se prononcer au nom du CAF sur les affaires urgentes.

## 6.4. RESPECT DU BILINGUISME PAR MIGROS AARE

Dans le cadre de l'annonce de la rénovation et de la réouverture d'une de ses succursales à Bienne, la Société Migros Aare a adressé des courriers et mis en place une campagne publicitaire non respectueuse du bilinguisme et de la population francophone. Suite à plusieurs prises de contact de personnes habitant Bienne, le Forum du bilinguisme et le CAF ont décidé de collaborer et de rappeler, à travers un courrier adressé à cette société, que les noms des rues et des lieux à Bienne sont officiellement bilingues. Ils ont appelé cette entreprise à mieux considérer sa clientèle francophone en montrant davantage de respect pour le bilinguisme biennois.

## 6.5. VISIBILITÉ ET MEILLEURE CONNAISSANCE DU CAF

Le CAF a été invité à se présenter à plusieurs reprises durant l'année 2021. La présidente du CAF ainsi que la secrétaire générale ont présenté cette institution dans le cadre du Parcours culturel qui s'est tenu du 6 au 16 mai 2021. Cette présentation a été l'occasion d'aller à la rencontre d'actrices et d'acteurs culturels et de toucher un public différent du public généralement présent lors des présentations du CAF. Une présentation à la Conférence des maires, le 25 novembre 2021, a permis également de présenter aux maires des communes de l'arrondissement de Biel/Bienne la procédure pour les élections 2022 du CAF.

## 6.6. SOUTIEN AUX MÉDIAS LOCAUX

Le CAF s'est aussi engagé à plusieurs reprises durant l'année 2021 afin de soutenir les médias locaux. Il a notamment fait entendre sa voix dans le cadre des procédures de corapport et de consultation relatives à la révision de la loi sur l'information. Cela a été l'occasion pour le CAF de rappeler l'importance d'assurer aussi pour la population francophone une couverture médiatique diversifiée et forte. Le CAF a également appelé à



assurer les mêmes offres pour les jeunes francophones en matière d'éducation aux médias et à la citoyenneté.

Il a également pris position dans le cadre de la consultation fédérale visant la révision partielle de l'ordonnance sur la radio et la télévision (cf. chapitre 4.4.1). Le CAF a appelé à garantir une offre d'information de qualité tant en allemand qu'en français et d'assurer les liens avec l'espace médiatique romand.

## 6.7. LOI FÉDÉRALE SUR LES LANGUES

Vingt-huit projets ont bénéficié de la subvention versée par la Confédération via la loi fédérale sur les langues (LLC) au canton de Berne pour l'année 2021. Cette subvention de 250 000 francs versée en 2021 a contribué à la vitalité du bilinguisme cantonal, mais également régional, dans différents domaines d'activités tels que la culture, la santé ou la formation. Huit projets ont été portés par le CAF pour cette année 2021. Il s'agit des projets développés par : Nebia, le théâtre de La Grenouille, Multimondo, l'association aJir, le Centre hospitalier de Bienne, l'Ecole de musique de Bienne, le Groupe aménagement cantonal ou encore l'exposition Exceptionnelles. Le CAF a également travaillé avec de nombreux partenaires pour déposer des demandes au 30 septembre 2021 pour l'obtention de soutien pour l'année 2022.

# 7. AFFAIRES DES COMMISSIONS

## 7.1. COMMISSION FORMATION, SANTÉ-SOCIALE

La Commission formation, santé-social (CoForS) a traité de nombreux dossiers durant l'année 2021.

### 7.1.1. OFFICE DES MINEURS ET LOI SUR LES PRESTATIONS PARTICULIÈRES D'ENCOURAGEMENT ET DE PROTECTION DES ENFANTS ET ADOLESCENT·E·S ET FIN DU PROJET REVOS

Afin de préparer l'entrée en vigueur de la loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection des enfants et adolescent·e·s et répondre aux besoins dans la région, le CAF et le CJB ont pris position dans le cadre de la mise en place de quatre ordonnances portant sur les programmes de soutien à l'enfance, à la jeunesse et à la famille ainsi que sur les prestations en matière d'enseignement spécialisé. Dans ces prises de position, le CAF a notamment demandé à ce que le groupe de coordination cantonal, mis en place en 2019, puisse être pérennisé. Sans s'opposer au maintien de ce groupe et en s'inspirant de son fonctionnement, la DIJ a proposé de mettre en place un Comité de planification cantonal.

Parallèlement, 6 places d'accueil d'urgence et d'observation ont ouvert leur porte au CEPC de Courtelary le 1<sup>er</sup> juin. L'offre de prestations est également complétée par la mise en place d'une nouvelle structure à Corgémont pour des enfants et adolescents en grande difficulté. Un partenariat avec le cursus AJIR a été établi afin de permettre à ces jeunes de développer des perspectives dans leur transition entre école obligatoire et formation professionnelle.

Le projet de révision de la loi sur l'école obligatoire (REVOS) a également pu être finalisé en 2021. Avec l'entrée en vigueur de l'ordonnance sur l'offre spécialisée de l'école obligatoire (OSEO) et la modification de l'ordonnance sur l'école obligatoire (OEO) (cf. chapitre 4.1.1), le projet a atteint ses objectifs. Le CAF et le CJB vont dès lors suivre la mise en œuvre de ce nouveau cadre légal et ont demandé que la HEP-BEJUNE soit mandaté pour mener une analyse quant aux réformes induites par ce changement de cadre légal.

### 7.1.2. PROJET « ECOLES PROFESSIONNELLES 2020 »

Le CAF a continué de s'engager dans le projet « Ecoles professionnelles 2020 » durant toute l'année 2021. Le président de la CoForS a notamment pris part aux discussions menés dans le cadre du groupe de travail régional Seeland-Bienne et Jura bernois. Le CAF s'est prononcé sur les différents points du projet en continuant de demander qu'une meilleure prise en compte de l'espace bilingue soit faite par l'INC. Il existe de nombreuses perspectives dans la région notamment en terme de places d'apprentissage et de développement de filières bilingues. Le CAF demande dès lors de ne pas démanteler les voies de formations à Bienne, mais plutôt de les renforcer afin de bénéficier pleinement des opportunités qu'offre cet espace bilingue unique. Une collaboration importante avec de nombreux partenaires tels que la Ville de Bienne, les écoles professionnelles ou encore l'association seeland.biel/bienne a été mis en place dans le cadre de ce projet.

### 7.1.3. RENCONTRE ANNUELLE AVEC MME LA CONSEILLÈRE D'ETAT CHRISTINE HÄSLER

La Commission formation, santé-social (CoForS) a rencontré Mme la conseillère d'Etat Christine Häslér, le 18 mai 2021. Le CAF a eu l'occasion de thématiser plusieurs éléments dont la question du bilinguisme dans le domaine de la formation professionnelle et l'avancement du projet « Ecoles professionnelles 2020 ». Le CAF constate que Mme la conseillère d'Etat Christine Häslér comprend les préoccupations des institutions sur le terrain. Elle reconnaît le travail réalisé depuis plusieurs années dans ce domaine notamment par le CAF. Il demeure toutefois des besoins de pérenniser certains projets. Plusieurs autres points ont pu être abordés tels que la situation des jeunes francophones face à l'obtention des places d'apprentissage ou les besoins dans le domaine de l'enseignement.

## 7.1.4. BILINGUISME AU NIVEAU DE LA FORMATION TERTIAIRE

Le CAF est en étroit contact avec Mme Simone Hebeisen, chargée des affaires francophones à l'Université de Berne. Les travaux de traduction se poursuivent notamment sur le portail Internet de l'Université de Berne où de nombreux textes ont été mis à la disposition du corps étudiant en français. Grâce à la collaboration entre le service des ressources humaines et la chargée des affaires francophones de l'Université de Berne, tous les formulaires relatifs aux entretiens d'évaluation périodique EEP sont également disponibles en français. Le Service de conseils des hautes écoles bernoises offre des conseils / coachings personnalisés, confidentiels et gratuits sur les questions liées aux études ou à la vie personnelle et organise des ateliers sur les compétences-clés acquises pendant les études et sur l'entrée dans la vie professionnelle. Il est composé de psychologues et de psychothérapeutes ainsi que de professionnel-le-s du conseil sur l'emploi, les études et la carrière.

Le CAF s'est également engagé durant l'année 2021 pour la HEP-BEJUNE et la HE-Arc en se prononçant notamment sur les nouveaux contrats de prestations de ces deux institutions, en réagissant à la proposition de convention d'objectifs 2021-2024 prévue avec la HES-SO et en se prononçant sur les autorisations de dépenses 2022.

En fin d'année 2021, le CAF a également dû faire entendre sa voix quant à la proposition de la majorité de la Commission formation du Grand Conseil visant à donner accès aux filières de formation primaire de la PH Berne aux personnes détentrices d'une maturité professionnelle et cela sans condition préalable. Faisant face à une pénurie de personnel enseignant du côté alémanique, une partie des Députés au Grand Conseil a souhaité abandonner les mesures spécifiques permettant l'entrée à la PH Berne pour les personnes détentrices d'une maturité professionnelle. Cette situation conduit à l'application de deux régimes d'admission différents entre alémaniques et francophones. Du côté de la HEP-BEJUNE et des cantons romands, cette ouverture n'est ni envisageable, ni envisagée. Le CAF, en collaboration avec le CJB, a dès lors pris langue avec la directrice de l'INC afin de mettre en évidence la différence de traitement que cela va induire sur le territoire cantonal et le refus côté romand d'ouvrir sans condition les formations HEP aux personnes détenant une maturité professionnelle.

## 7.1.5. ASSOCIATION FAÎTIÈRE KIBESUISSE – GROUPE DE TRAVAIL FORMATION CONTINUE DES ASE

Le CAF a été contacté en 2020 par une représentante de Kibesuisse, association faîtière active dans le domaine des crèches et jardins d'enfants. Cette association constate le manque de formations continues pour les ASE francophones et met un groupe de travail en place pour définir cette offre. Le CAF a pris contact avec le Forum du bilinguisme dans ce dossier et a pris part à la première séance du groupe de travail. Les travaux menés depuis 2020 ont conduit au dépôt d'une demande de soutien via la loi fédérale sur les langues afin de soutenir financièrement la mise en place d'une première formation continue durant l'année 2022. Cette formation est notamment le résultat d'un travail étroit entre le ceff SANTE et Kibesuisse.

## 7.2. COMMISSION CULTURE

La Commission culture (CC) a traité près de 121 dossiers de subventions culturelles en 2021 (cf. chapitre 4.3). Elle a aussi reçu de nouvelles compétences l'invitant à se prononcer sur les demandes de subventions pour des « projets de transformation ». Parallèlement à ces activités, le CAF a mené plusieurs dossiers d'importance durant l'année 2021.

### 7.2.1. RENCONTRE ANNUELLE AVEC MME LA CONSEILLÈRE D'ETAT CHRISTINE HÄSLER

Une rencontre de la Commission culture (CC) avec Mme la conseillère d'Etat Christine Häslér et une délégation de l'INC a eu lieu le 18 mai 2021. Cette rencontre a notamment permis de faire le point sur la gestion de la crise du coronavirus et les aides qui ont été proposées dans le domaine de la culture. Le développement du bilinguisme cantonal a également été un point mis à l'ordre du jour de cette séance. Lors de cette séance, le CAF a abordé également deux dossiers d'importance dans lesquels le Conseil a des attentes vis-à-vis du canton de Berne, à savoir le soutien aux traductions et le rôle de la fonction de délégué-e aux affaires francophones et bilingues de l'OC.

### 7.2.2. MESURES MISES EN ŒUVRE PAR LE CANTON POUR SOUTENIR LES MILIEUX CULTURELS EN LIEN AVEC LA PANDÉMIE DU CORONAVIRUS

Le CAF s'est fortement engagé durant toute l'année 2021 pour réduire l'impact de la pandémie mondiale de la Covid-19 sur le secteur culturel. Il a eu l'occasion de prendre position à plusieurs reprises sur les modifications de l'ordonnance portant introduction de la législation fédérale relative au COVID-19 dans le domaine de la culture ainsi que sur la mise en place de la loi cantonale sur les mesures prises dans le domaine de la culture en lien avec l'épidémie de COVID-19 (LCMC COVID-19). A plusieurs reprises, le CAF a également eu l'occasion de relayer à l'OC les questions venant des personnes oeuvrant sur le terrain. Sur le plan cantonal, un travail conséquent a été réalisé dans un espace-temps réduit. Le CAF, le CJB et l'OC ont ainsi coordonné leurs efforts afin de poursuivre le traitement des affaires courantes et de répondre aux affaires plus urgentes.

Le CAF est intervenu également dans l'analyse des « projets de transformation » provenant de l'arrondissement de Biel/Bienne (cf. chapitre 4.3). Ces projets de transformation ont pour objectif de soutenir les entreprises culturelles dans leurs réorientations structurelles ou dans la reconquête de leur public afin de permettre à celles-ci de s'adapter aux nouvelles circonstances induites par la pandémie de la Covid-19. Pour l'année 2021, le CAF a analysé 12 demandes et préavisé, en collaboration avec la Section Encouragement des activités culturelles de l'Office de la culture du canton de Berne et un jury d'expertes et d'experts, un montant total de 938 560 francs. Le CAF a pris connaissance également des soutiens qui ont été attribués aux entreprises culturelles de la région dans le cadre des demandes d'indemnisation pour pertes financières. A l'état du 31 décembre 2021, plus de 2 millions ont été libérés pour le soutien des entreprises culturelles de notre région dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la Covid-19. Près de 490 000 francs ont été également versés pour soutenir les actrices et acteurs culturels. Ces aides sont subsidiaires aux autres soutiens de la Confédération pour faire face aux conséquences de la pandémie, comme les réductions de l'horaire de travail (RHT) et les allocations pour perte de gain (APG).

### 7.2.3. BERNER DESIGN STIFTUNG

Le CAF a traité neuf dossiers en 2021. Le CAF a suivi le préavis proposé par la Berner Design Stiftung (BDS) sur l'ensemble des dossiers.

### 7.2.4. PRIX DU BILINGUISME CANTONAL

La secrétaire générale du CAF a également pris part au groupe de travail visant la mise en place d'un « Prix du bilinguisme » dans le domaine de la culture. Cette mesure, comprise dans l'arrêté du Conseil-exécutif (ACE 696/2019), découle des travaux menés dans le cadre du statu quo plus et du rapport d'experts sur le

bilinguisme. Elle incite l'INC à « étudier, avec les partenaires de son choix, la mise en place d'un prix du bilinguisme dans la culture, qui serait décerné en parallèle au prix de la culture du canton de Berne ».

Le groupe de travail, composé de plusieurs partenaires, a pu se réunir à deux reprises durant l'année 2021. Les premières discussions ont permis de délimiter les contours d'un « Prix du bilinguisme » dans le domaine de la culture et d'en fixer les objectifs. Pour le CAF, un tel prix doit participer au renforcement de la minorité francophone en mettant en valeur notamment la richesse de la vie culturelle francophone et bilingue de la région et plus largement du canton. Les travaux se poursuivent durant l'année 2022 et aboutiront à une consultation du CAF et du CJB ainsi que des milieux concernés.

### 7.2.5. CRITÈRES EN ESPACE BILINGUE ET RÔLE DE LA DÉLÉGUÉE OU DU DÉLÉGUÉ AUX AFFAIRES FRANCOPHONES ET BILINGUES

Le CAF a mené plusieurs discussions avec l'Office de la culture (OC) afin de clarifier la prise en compte des préavis du Conseil dans la prise de décision de l'OC. Lors des négociations menées en 2016 et suite à la réorganisation de cet Office, le CAF avait obtenu que ses préavis soient « déterminants ». Cela signifie qu'ils doivent être en principe suivis sous réserve de « justes motifs ». Dans la majorité des cas, le CAF et l'OC trouvent un terrain d'entente. Toutefois, à de plus rares occasions, le préavis du CAF n'est pas suivi et cela induit une explication de la part de l'OC. Les discussions ont mis en évidence la nécessité de poursuivre le dialogue concernant ces « justes motifs ».

Parallèlement, l'OC a décidé de revoir son règlement et a soumis plusieurs propositions de modifications au CAF. De nombreuses questions ont alors été posées quant au rôle du délégué ou de la déléguée aux affaires francophones et bilingues de l'OC. Les discussions doivent encore se poursuivre durant l'année 2022.

### 7.2.6. SOUTIEN AUX INSTITUTIONS

Le CAF a rencontré plusieurs partenaires institutionnels durant l'année 2021. Il a mené des discussions afin d'obtenir une meilleure stabilité pour certaines institutions de la région. Le CAF a également épaulé plusieurs partenaires dans leurs démarches de demandes de soutien dans le cadre des subventions issues de la loi fédérale sur les langues. Un soutien a été obtenu pour Nebia, le Nouveau Musée Bienne (NMB), le Théâtre de la Grenouille ainsi que pour l'Ecole de musique de Bienne. Ces subventions fédérales permettent de soutenir des travaux spécifiques en lien avec le bilinguisme.

Le CAF remercie également l'Assemblée des associations et organismes culturels de Bienne (AAOC) de ses démarches réalisées durant l'année 2021 et les contacts qui ont pu s'intensifier entre celle-ci et le Conseil. Plusieurs des questions posées ont permis d'améliorer encore le traitement des dossiers de demandes de subventions. Ces contacts ont permis également d'avoir un retour important quant au vécu de certains acteurs culturels durant la crise de la Covid-19.

## 7.3. COMMISSION AD HOC

Constitué en 2020, la Commission ad hoc est composée de 5 membres (cf. chapitre 3.7). Il s'agit d'une commission non permanente ayant pour tâches de renforcer les liens entre le CAF et les 17 communes germanophones de l'arrondissement de Biel/Bienne. Dans une première phase allant de septembre 2020 à juin 2021, les membres de la Commission se sont attelés au développement d'une stratégie permettant ce renforcement. Dans une seconde phase allant de juin 2021 à juin 2022, ils sont allés à la rencontre des autorités communales pour présenter le CAF, ses compétences, mais surtout mieux comprendre les besoins spécifiques de ces communes face à leur population francophone. Suite à ces travaux, une analyse sera menée afin de voir dans quels domaines et dans quelles mesures le CAF peut soutenir les communes dans la résolution de ces besoins.

# 8. AFFAIRES DE LA DÉLÉGATION BIENNOISE AUX AFFAIRES JURASSIENNES

## 8.1. PROJET « AVENIR BERNE ROMANDE »

Le 28 mars 2021, les citoyennes et citoyens de la ville de Moutier décident à la majorité de quitter le canton de Berne pour rejoindre la République et Canton du Jura. A la suite de cette décision et afin d'entamer les travaux permettant ce transfert, le canton de Berne lance le projet « Avenir Berne romande ». La Délégation biennoise aux affaires jurassiennes (DBAJ) prend en main ce dossier et nomme le 2 juin 2021 M. Pascal Bord comme représentant pour siéger au sein de la Commission d'accompagnement du projet « Avenir Berne romande ». Elle nomme également la secrétaire générale du CAF pour suivre les travaux du sous-groupe 2, touchant aux questions de la réorganisation des formations et de l'administration. Le 27 septembre 2021, les membres de la DBAJ rencontrent les chargés du projet « Avenir Berne romande ». Cette rencontre fait l'objet d'intenses discussions notamment en ce qui concerne le pôle formation. Lors de la séance du 19 octobre 2021, la DBAJ est invitée à faire part de sa position quant aux propositions développées dans le cadre du sous-groupe 2. La consultation porte sur la réorganisation de l'administration et de la formation suite au départ de Moutier. La DBAJ soutient de façon générale les propositions faites par les chargés de projet. Néanmoins, elle pose plusieurs conditions quant à l'évolution des formations professionnelles à Bienne et dans la région ainsi que quant à l'engagement du canton de Berne dans le soutien au développement des places d'apprentissages, notamment francophones (cf. chapitre 4.1.3 et 4.4.1).

## 8.2. SYSTÈME DES SIÈGES GARANTIS

La DBAJ a également été intégrée à l'analyse réalisée par M. Bernhard Pulver concernant le système des sièges garantis. Celui-ci a reçu un mandat des autorités cantonales afin d'analyser cet outil essentiel pour les francophones de la région biennoise et le mode de calcul permettant de déterminer la part des francophones en rapport avec la part des « non-francophones ». Rencontrant M. Bernhard Pulver le 27 mai 2021 afin de répondre à plusieurs questions et de transmettre la vision des trois organes réunis au sein de la DBAJ, les membres ont également eu l'occasion de faire part de leurs commentaires à l'automne 2021 suite à la rédaction du rapport rédigé par le mandataire. Les travaux doivent se poursuivre durant l'année 2022.

# 9. COMMUNICATION

## 9.1. MÉDIAS

Le CAF a communiqué activement en 2021 avec la publication de 10 communiqués de presse. Le CAF a présenté son rapport d'activités 2020 et ses objectifs 2021 dans le cadre d'une conférence de presse le 30 juin 2021. La présentation combinée du rapport d'activités et des objectifs permet de garder une cohérence entre le bilan tiré pour l'année écoulée et les projections pour l'année en cours. Le CAF a réalisé de nombreuses communications publiques avec ses partenaires (Forum du bilinguisme, Chancellerie d'Etat ou CJB). Plusieurs communiqués ont été publiés en collaboration avec la Ville de Bienne et la commune municipale d'Évilard, réunis au sein de la DBAJ. Cela a notamment été le cas concernant les résultats du vote sur l'appartenance cantonale de la commune de Moutier ou sur la prise de position de la DBAJ dans le cadre du projet « Avenir Berne romande ». Comme il le fait depuis des années, le CAF a systématiquement communiqué de manière bilingue, en traduisant l'ensemble de ses communiqués.

## 9.2. INFORMATIQUE, INTERNET/EXTRANET

Dès 2008, le CAF a confié la gestion de ses sites internet et extranet (également appelé intranet) à un prestataire externe dans le canton de Neuchâtel, le SIEN. Cette collaboration donne entière satisfaction. Relié au réseau cantonal BEWAN, le CAF peut par ailleurs compter sur le soutien du service informatique du canton. Le secrétariat général du CAF est relié au système de gestion des documents du canton, depuis 2016 avec le logiciel Axioma-BE Gever, qui facilite l'archivage et le suivi des dossiers. Le site extranet sert notamment à planifier et préparer les séances, à archiver la documentation à l'attention des membres ou à organiser des consultations électroniques. Des travaux ont été menés en 2021 afin de donner accès aux membres à une nouvelle version de cet extranet. Le site internet quant à lui sert principalement à la communication avec le public et les médias. Sans être présent systématiquement ni officiellement sur les réseaux sociaux, le CAF a mis en place une veille sur plusieurs de ces plateformes internet. Il ne dispose toutefois pas des ressources en personnel pour intervenir de façon systématique.

# 10. COLLABORATION AVEC LE CONSEIL DU JURA BERNOIS

La collaboration entre les deux Conseils fait l'objet d'une attention particulière et d'un réexamen périodique. Elle est jugée excellente depuis plusieurs années. Contrairement au CJB qui fonctionne selon un système d'objectifs et mesures sur quatre ans, le CAF fonctionne par objectifs annuels. Chaque année, une liste d'une dizaine d'objectifs est établie et donne ainsi la feuille de route des actions du Conseil pour l'année en cours. La collaboration avec le CJB fait partie intégrante de ces objectifs. Les contacts sont multiples, à divers niveaux ; plusieurs thèmes importants ont été défendus ensemble en 2021. Une rencontre commune des membres des deux Conseils a eu lieu le 6 mai 2021. La DBAJ a quant à elle rencontré deux représentants du CJB lors d'une séance le 5 novembre 2021. Les membres de la CoForS se sont également entretenus avec les membres de la commission Instruction publique du CJB le 4 novembre 2021 afin de discuter des nouveaux contrats de prestations des hautes écoles. Des actions ont été menées conjointement avec le CJB (prises de position, communication publique, etc.). Le CAF et le CJB ont collaboré sur plusieurs dossiers touchant aux domaines de la formation et de la culture. De nombreux dossiers évoqués précédemment ont fait l'objet d'actions communes ou concertées entre le CAF et le CJB, sans que ce soit toujours mentionné dans le présent chapitre. La coordination entre les Conseils est assurée tant par les membres que par les secrétariats généraux.

# 11. COLLABORATION AVEC D'AUTRES PARTENAIRES

## 11.1. FORUM DU BILINGUISME

Le Forum du bilinguisme et le CAF ont poursuivi leur collaboration en 2021, selon un partage des tâches bien établi, qu'on peut résumer ainsi : le CAF se concentre sur l'action politique et les contacts avec les autorités, principalement cantonales et communales, alors que le Forum du bilinguisme agit surtout par le biais de la communication avec le public et par la conduite de projets, au niveau communal, cantonal et fédéral. Le Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne (CAF) et le Forum du bilinguisme ont collaboré sur plusieurs dossiers durant l'année 2021. Ces deux institutions se sont engagées principalement dans le domaine de la formation initiale et de la formation continue pour les professionnelles et professionnels de la région biennoise.

Toujours dans le domaine de la formation, le Forum du bilinguisme et le CAF ont poursuivi en 2021 leur engagement pour les jeunes francophones, germanophones et bilingues de la région biennoise. Ils ont participé notamment aux travaux du groupe de travail pour la promotion de l'apprentissage à Bienne qui vise à améliorer l'accès aux places d'apprentissage pour les jeunes, notamment francophones. Les deux institutions se sont également fortement engagées dans le projet « Ecoles professionnelles 2020 » afin de protéger l'espace de formation bilingue du canton de Berne et de mettre en lumière la nécessité pour les jeunes francophones et germanophones de bénéficier de formations professionnelles de qualité, notamment de filières de formation bilingues par immersion.

Le Forum du bilinguisme et le CAF ont également collaboré afin de tenter de sensibiliser la Société Migros Aare au vécu et ressenti des francophones de la région biennoise. Ils ont rappelé également l'importance d'utiliser les noms français et alémaniques officiels des lieux biennois dans les communications à la population.

## 11.2. CONSEIL-EXÉCUTIF ET DAJ

En tant qu'organe de conseil du Gouvernement cantonal pour les affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne, le CAF entretient des contacts avec plusieurs conseillers d'Etat, avec la Délégation aux affaires jurassiennes (DAJ) du canton de Berne ou avec le Gouvernement in corpore. La dernière rencontre du CAF avec la DAJ date de 2014. En 2021, seules des rencontres individuelles avec des conseillers d'Etat ont eu lieu notamment avec Mme la conseillère d'Etat Christine Häslér et M. le conseiller d'Etat Pierre Alain Schnegg.

## 11.3. DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DE LA CULTURE, OFFICE DE LA CULTURE ET COFRA

Le CAF a rencontré Mme la conseillère d'Etat Christine Häslér le 18 mai 2021, à Bienne. Les contacts entre le CAF et la Direction de l'instruction publique et de la culture (INC) sont étroits, notamment dans le cadre de la Conférence de coordination francophone (COFRA). Les secrétaires générales du CAF, du CJB, la déléguée aux affaires francophones et bilingues à l'Office de la culture (OC) et le président de la COFRA se réunissent à un rythme quasi mensuel pour des séances de travail et d'information réciproque intitulées « Jour fixe ». La COFRA, par son président M. Aldo Dalla Piazza (M. Pierre-Etienne Zürcher dès le 1<sup>er</sup> août 2021), était représentée à la plupart des séances de la Commission culture (CC) et de la Commission formation, santé-social (CoForS). Le CAF a participé au Forum de la COFRA consacré à la thématique de « L'éducation numérique » le 10 novembre 2021. L'Office de la culture (OC) a pris part à la plupart des séances de la CC en 2021. Des séances de travail et d'information ont aussi été fixées durant l'année 2021 pour répondre aux consultations urgentes liées aux mesures sanitaires et aux aides prévues pour faire face à la pandémie du coronavirus. Les membres de la Commission culture du CAF se sont entretenus avec le chef de l'Office de la culture le 9 juin 2021.

## 11.4. VILLE DE BIENNE

La Ville de Bienne a travaillé avec le CAF sur plusieurs dossiers en 2021. La secrétaire générale du CAF participe chaque année à la rédaction des Annales biennoises. Les contacts sont fréquents depuis plusieurs années. Le CAF salue cette évolution, qui répond aux dispositions de la loi sur le statut particulier. Les contacts entre le CAF et le Conseil municipal de Bienne s'exercent principalement par la présence des membres du Conseil municipal qui siègent au sein des divers organes du CAF ou par des séances de préparation et de coordination entre la secrétaire générale et certains membres du Conseil municipal. Les contacts avec la Ville de Bienne ont lieu également sur le plan administratif, grâce notamment à une convention sur les tâches communales du CAF, signée en 2012 et renouvelée en 2021 (cf. chapitre 4.5). Cet accord s'inscrit dans le renforcement continu des liens entre le CAF et les communes municipales de Bienne et d'Evilard, depuis une décision du Conseil municipal biennois en 2009, reconnaissant le rôle de participation politique du CAF au niveau communal.



## 11.5. COMMUNE MUNICIPALE D'EVILARD

Comme la Ville de Bienne, la commune municipale d'Evilard a signé avec le canton de Berne une convention sur les tâches communales du CAF, renouvelée pour quatre ans en 2021. Les liens avec la commune municipale d'Evilard sont assurés notamment par la présence d'une représentation d'Evilard au sein des différents organes du CAF, ainsi que par des contacts réguliers entre le secrétariat général du CAF et le secrétariat communal d'Evilard. Les représentants et représentantes du Conseil municipal d'Evilard siègent au sein de la Délégation biennoise aux affaires jurassiennes (DBAJ). La mairesse d'Evilard, Mme Madeleine Deckert, siège au sein de la Commission formation, santé-social (CoForS) tandis que M. Guy Bärtschi, conseiller municipal, siège au sein du Bureau et de la Commission ad hoc. La commune municipale d'Evilard a aussi invité le CAF à diverses manifestations, dont la réception des partenaires de la commune. Chaque année, la commune municipale d'Evilard, tout comme la Ville de Bienne, contribue financièrement au projet CAF/aJir visant le soutien aux élèves en difficultés. Dans le cadre de la pandémie de la Covid-19, la commune municipale d'Evilard a également mis à disposition du CAF ses salles de séances de façon à pouvoir assurer le respect des mesures fédérales visant à lutter contre ce virus.

## 11.6. PRÉFECTURE DE BIEL/ BIENNE

Le CAF a travaillé en collaboration avec la Préfecture de Biel/Bienne depuis 2014 sur le projet d'extension du périmètre d'action du CAF à tout l'arrondissement de Biel/Bienne. La Préfecture facilite les contacts avec les communes et la récolte de données statistiques sur le nombre de résidentes et résidents francophones dans chaque commune. La Préfecture facilite également ce contact dans la récolte de données permettant d'établir la statistique des personnes s'annonçant comme francophones dans une commune de l'arrondissement de Biel/Bienne. Elle convie également régulièrement le CAF à se présenter dans le cadre de la Conférence des maires. Cela a été encore une fois le cas le 25 novembre 2021, permettant ainsi aux représentantes et représentants du CAF de venir présenter les élections 2022.

## 11.7. DÉPUTATION FRANCOPHONE ET GRAND CONSEIL

Le CAF est en contact régulier avec la Députation francophone et les députées et députés de Bienne. La présidente du CAF assiste aux séances de la Députation. Cette participation permet au CAF d'informer régulièrement les membres francophones du GC sur ses travaux et de leur faire parvenir les prises de position du CAF en fonction du programme de chaque session. Cet échange est jugé important car certaines thématiques d'importance régionale peuvent ainsi être thématisées au sein des commissions du Grand Conseil lors de la discussion d'un projet de loi par exemple. Aucun membre du GC ne siègeant actuellement au CAF, un contact fréquent est organisé avec les élues et les élus, afin d'assurer le suivi des dossiers et l'échange d'informations sur les thématiques à composantes francophones ou bilingues.

## 11.8. AUTRES PARTENAIRES

Le CAF est invité aux assemblées des membres de l'association seeland.biel/bienne (s.b/b). Les collaborations avec cette association sont essentielles notamment pour le suivi de certains dossiers et la mise en place des élections du CAF. Le CAF reçoit des informations régulières de l'agence francophone de l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires du Jura bernois (OSSM), basée à La Neuveville. Le maire de Bienne et la mairesse d'Evilard, qui siègent au CAF, assurent un lien avec les activités de l'association Jura bernois.Bienne (Jb.B). Le CAF entretient des contacts chaque année avec la Fédération interjurassienne de coopération et développement (FICD), dont les activités couvrent aussi l'arrondissement bilingue de Biel/Bienne. Depuis 2015, un partenariat est en place avec l'association aJir dans le cadre du projet visant à renforcer les places d'apprentissage à Bienne, notamment pour les francophones. D'autres partenariats sont toujours possibles : le CAF ne parvient à ses buts qu'au sein d'un réseau de partenaires efficaces.

# 12. ABRÉVIATIONS

| Abréviations | Signification des abréviations  |
|--------------|---|
| AAOC         | Assemblée des associations et organismes culturels de Bienne  |
| CAF          | Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne  |
| CEPC         | Centre éducatif et pédagogique de Courtelary  |
| CC           | Commission culture du CAF   |
| CJB          | Conseil du Jura bernois   |
| CoForS       | Commission formation, santé-social du CAF   |
| COFRA        | Conférence de Coordination francophones de la Direction de l'instruction publique et de la culture du canton de Berne |
| DAJ          | Délégation aux affaires jurassiennes du canton de Berne   |
| DBAJ         | Délégation biennoise aux affaires jurassiennes  |
| DETEC        | Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication                           |
| ECLF         | Ecole cantonale de langue française   |
| EMSp         | Ecole de maturité spécialisée   |
| FICD         | Fédération interjurassienne de coopération et développement   |
| INC          | Direction de l'instruction publique et de la culture du canton de Berne   |
| OC           | Office de la culture du canton de Berne   |
| OFCOM        | Office fédéral de la communication  |
| OMP          | Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle du canton de Berne                                      |
| OM           | Office des mineurs du canton de Berne   |
| OPAH         | Office des personnes âgées et des personnes handicapées du canton de Berne  |
| OSSM         | Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires du Jura bernois                                     |
| OSP          | Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle du canton de Berne                                      |
| PEKO         | Commission du personnel de l'administration cantonale   |
| PIEA         | Plateforme des institutions pour les enfants et les adolescents du Jura bernois et de Bienne francophone              |
| REVOS        | Révision de la loi sur l'école obligatoire  |
| SIEN         | Service informatique de l'Entité neuchâteloise  |



